91-04643/

CHALLENGE AND OPPORTUNITY

A discussion paper
on
Maritime economic integration

May 1991

Published by:

Council of Maritime Premiers
P. O. Box 2044
Halifax, N. S.
B3J 2Z1

ISBN 0-920925-06-5

Printed on recycled paper

LETTER FROM THE PREMIERS

The 1990s will be a decade of profound change, locally, nationally and globally. We have in our grasp new and exciting opportunities. Opportunities to grow and prosper. Opportunities to spark the imagination of all Maritimers. Opportunities to develop a bold and spirited approach to economic development.

New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island must reach for those opportunities. We must dedicate ourselves to achieving economic self-reliance for this region and the prosperity and well-being of our peoples.

The Maritime provinces are too small to put up walls. We must be open and outward - to our immediate neighbours, to other Canadians and to the world. We have initiated discussions with the Premier of Newfoundland and Labrador on that province's participation in future Maritime initiatives. We will also pursue with the Premier of Québec opportunities for closer economic cooperation. An economically self-reliant Maritime region can contribute to a strong and united Canada.

We know too well the challenges our provinces face in the coming months and years. National unity is a foremost concern. Shrinking federal transfers coupled with high levels of government debt put extraordinary financial pressures on the provinces. Despite efforts over the past 30 years, regional disparity persists. Those are the realities.

We must not let those realities rob us of our future. Consider the potential. Together, New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island represent a market of 1.7 million people. By world standards we have a high level of income and are well educated. Maritimers share a quality of life that is second to none. The Maritime provinces are rich in resources. We are ideally positioned to take advantage of global opportunities.

The leadership which is necessary to grasp these opportunities must come from all corners of the Maritimes. Business and labour leaders, entrepreneurs and educators, youth groups and minorities, public interest groups and community leaders must be involved. Everyone has a stake; everyone must play his or her part. We and our ministers are prepared to do our part. But, in the end, Maritimers will decide if we rise to the challenges of the 1990s.

Some people suggest that the only way forward is for the three provinces to become one new province. We disagree. Political union places too many obstacles in the way of immediate, constructive action. Political union could threaten the unique culture and identity of our citizens.

We propose that the Maritimes explore an alternative. In March, 1991, we committed ourselves to discussing with Maritimers the idea of Maritime economic integration. In this discussion paper we put forward a vision, guiding principles and strategic goals for a strong and integrated Maritime economy.

The proposed vision, principles and goals define what economic integration could be. We must be certain that, in our efforts to realize the benefits of a strong and integrated economy, we do not lose sight of who we are, and for what we stand. We need to ensure that the diverse sub-regions of the three provinces participate fully in the new economy. We need to strike the appropriate balance between our natural environment and the economy. We need to enhance the working life of all Maritimers. We need to protect the linguistic and cultural rights and identities of our peoples. We need to stand up for a strong and united Canada.

We realize that Maritimers expect us to do more than just talk about what economic integration might achieve. Therefore, in March we initiated work on the 21 policy matters outlined in this paper. Currently most departments and agencies of our governments are working together on the biggest Maritime cooperative effort in history.

These policy matters and proposed actions are addressed in two sections of this discussion paper. The first section deals with removing barriers to the mobility of goods and services, people and capital, across the region. The second section discusses 15 priority areas where we propose seeking greater efficiency through harmonized government policies and programs. In some cases the proposed actions will require the full involvement and cooperation of the federal government.

This discussion paper puts forward only an initial list of opportunities. We will continue to identify others. We urge you to bring forward your ideas.

Public consultation is important. Ministers and officials will be consulting with interest groups and members of the public, not only on the initiatives proposed in this paper, but on other opportunities for cooperation and joint action.

Twenty years ago the Maritime premiers created the Council of Maritime Premiers. In doing so they, and later the three legislatures, recognized, as do we, that the Maritime provinces must work together. The destinies of our provinces are intertwined. Maritimers share basic values, beliefs, cultures, geography and history.

We are proud of what our provinces, working together over the past 20 years, have accomplished. In post-secondary education 240 regionally funded programs provide opportunities for Maritimers that our provinces could not otherwise afford. Cooperation between the governments, in education, health, tourism and transportation for example, saves money and provides better services to the public. Joint action has led to policy changes by the federal government to more closely meet the needs of the region.

In 1988 the Council commissioned Dr. Charles McMillan to review the key issues facing our provinces and propose a plan of action for the Council on those issues. His report Standing Up to the Future: The Maritimes in the 1990's confirmed the need for economic integration. Dr. McMillan strongly recommended a new approach to economic development, based on cooperation, an outward focus and a future orientation. We agree. So do many others who commented on the report and its recommendations.

Today we reaffirm our commitment to Maritime cooperation. More intensive certainly, but based on our solid record of success, and on our regional and provincial identities.

This summer all ministers from the three provinces will meet in Moncton. The Maritime Forum of Cabinets is crucial for three reasons. It will be the first opportunity for the three governments to discuss the proposed shape and content of the new alliance. Second, the Forum puts in place a mechanism that, in the coming years, can serve to monitor our progress and propose new priorities. Finally, the Forum sets a deadline for the detailed reports from our ministers on the various priorities areas outlined in this document.

This discussion paper and the upcoming Maritime Forum are but the first milestones in what may turn out to be a long journey. Over the coming years Maritimers will have the opportunity to discuss the future of this region and place their opinions and concerns before us. By working together we can meet the challenges of the 1990s.

This is an exciting time. We encourage you to play a role in shaping our Maritime future.

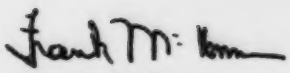

Frank McKenna
Premier of
New Brunswick

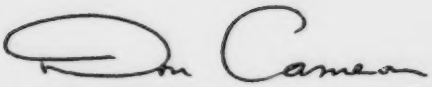

Donald Cameron
Premier of
Nova Scotia

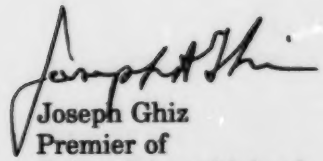

Joseph Ghiz
Premier of
Prince Edward Island

TABLE OF CONTENTS

Letter from the Premiers

Maritime Economic Integration: An Overview 1
Vision 2
Strategic goals 2
Consultation 3
Implementation 3

Removing the Barriers 4
Employment mobility 5
Government procurement 7
Investment incentives 9
Corporate registration 10
Tax simplification 11
Transportation regulation 11

Working Together 13
Fisheries 13
Agriculture 14
Infrastructure 16
Electric utilities 17
Environment 17
Financial institutions 18
Maritime savings development 19
Cooperatives and credit unions 19
Local economic development 20
Government bulk purchasing 21
Tourism 21
Trade promotion 22
Technology 22
Geographic information 23
Alcoholic beverages 24

Agenda for the Future 25
Policy initiatives 25
The federal government in the region 26
The outward vision 27
Measuring progress 27

APPENDICES

A - The Maritimes as a Region
B - Background Information
C - Bibliography

MARITIME ECONOMIC INTEGRATION: An Overview

...without a deliberate change in attitudes within the region toward cooperation and risk-taking, without cooperative efforts at regional and federal levels on policy issues and on economic development issues, the Atlantic region could face a devastating fall in living standards over the next ten years.

Atlantic Provinces Economic Council, October 1990

The provinces of New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island are part of the Canadian economic union. Many benefits flow from that union. However, there are barriers that restrict or limit the mobility of goods and services, people and capital, across provincial borders. Maritime economic integration will harmonize key elements of the three provincial economies. It will result in an expanded, more cohesive, and efficient economic community.

Maritime economic integration will harmonize key elements of the three provincial economies.

In the face of local, national and global challenges, our provinces must work together. Pooling of government resources plus cooperation among business, labour, educators and governments are basic elements of Maritime economic integration. So too is the need for the Maritimes to be outward and open.

Stronger Maritime economic cooperation will create a more entrepreneurial society; support employment, wealth creation, efficient government and competitive business; and save taxpayers and consumers money.

Maritime economic integration must be based on a shared vision and common goals. A shared vision and common goals are the foundation of common purpose and collective action. By establishing such a common purpose, the Maritimes can better set priorities and stay on track. Decisions can be guided by agreed goals and principles. Progress can be measured better.

A shared vision and common goals are the foundaton of common purpose and collective action.

The Vision

The governments of the Maritime provinces are committed to achieving economic self-reliance for their provinces and improving the well-being and prosperity of their peoples.

Principles:

Certain principles underlie this vision for the region. These principles reflect the intentions of the governments and should guide future actions.

Sovereignty

- Sovereignty: we will maintain the authority of each government and legislature;

Equality

- Equality: we will protect the right of all residents of the three provinces to participate fully in the Maritime economy regardless of age, language, race, sex or physical or mental disability;

Cultural security

- Cultural security: we will protect and enhance the linguistic and cultural identities and rights of our peoples;

Sustainable development

- Sustainable development: we will meet the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their needs;

Means

- Means: we will seek out and take action on the agreement of two or more governments, and through provincial and regional institutions; and

Authority

- Authority: we will use legislative and other instruments, provincially and jointly, to act on collective decisions.

Strategic Goals

Goals:

Actions taken to integrate Maritime provincial economies must be directed to achieving the following strategic goals:

Ensure prosperity

- Ensure that the Maritime provinces prosper and are full partners in the economic life of Canada;

- Reduce business and individual dependence on government;

Reduce dependence

- Remove all barriers which impede the mobility of goods and services, people and capital;

Remove all barriers

- Create a more competitive and entrepreneurial business environment;

Improve the business environment

- Improve transportation, communications, energy and education infrastructures;

Improve infrastructures

- Establish or maintain high standards of occupational health, safety and labour practices;

Establish high standards

- Protect and enhance the environment and ensure the wise use of natural resources; and

Protect and enhance the environment

- Take other measures to improve the well-being and prosperity of the region.

Improve well-being of the region

Consultation

Extensive consultation among government departments and with private sector and public interest groups will be undertaken. It will occur at many levels. Consultation will start following the Maritime Forum of Cabinets, and will take place on a continuing basis.

Extensive consultation...will be undertaken.

This discussion paper, made available to all members of the three legislatures and to the public, begins an important phase of informed public discussion. Consultation will take place within each province according to provincial traditions. Interest groups are encouraged to interact with ministers and officials as they have in the past. Community leaders from all sectors are asked to respond, and to propose and support other initiatives for consideration. Special regional consultations are being considered.

Community leaders from all sectors are asked to respond...

Implementation

Many provincial ministers and officials will be involved in implementing Maritime economic integration.

Ministers are already working on matters outlined in this paper. They will continue to explore new opportunities for common action.

A variety of means will be used to integrate the Maritime economies. The vision, principles and goals could be framed in law. Meetings of the three Cabinets over the coming years can serve to review progress and initiate new actions. Common legislation, changes to existing legislation and regulations, interprovincial agreements and decisions of the Council of Maritime Premiers are among the possible tools available to act on specific matters.

This paper puts forward a number of ideas for immediate consideration. They are presented under two headings. Matters relating to the mobility of goods and services, people and capital are grouped under the heading "Removing the Barriers". Opportunities for greater cooperation and common action are grouped under the heading "Working Together".

Success depends on the will of people in the private and public sector to support and act on a shared vision...

The pace of integration will be influenced by progress, experience and need as Maritime economic integration develops. Success depends on the will of people in the private and public sector to support and act on a shared vision of economic self-determination for this region.

REMOVING THE BARRIERS

> ***...we want to build a more efficient environment for wealth creation in the Maritimes, remove barriers and help business to become more competitive in the global economy.***
>
> ***The Council of Maritime Premiers, March 25, 1991***

Up to the time of Confederation the Maritimes had an export-based economy, with strong markets in New England, Europe and the Caribbean. After Confederation Canada turned its attention inward, basing its political and economic hopes on strengthening east-west links.

The Maritime provinces exported people, raw materials and capital to central Canada. In turn Maritimers bought goods produced in Ontario and Québec factories.

The Maritime economy still relies on exports - often unprocessed, low value-added goods. In doing so, the Maritime provinces are exporting jobs. The manufacturing sector must expand and diversify. More value must be added to what is produced. Maritime exports must create more jobs for Maritimers.

Countries around the world are tearing down barriers. Interprovincial trade barriers across Canada must also fall. We cannot hide from that reality.

The Maritime provinces suffer from barriers that prevent goods and services, people and capital from easily crossing our provincial borders. Barriers slow business growth. They create red tape that costs businesses and taxpayers money. Barriers make it more difficult for workers to get jobs, despite guarantees in the Charter of Rights and Freedoms.

The Maritime provinces suffer from barriers that prevent goods and services, people and capital from easily crossing our provincial borders.

In his report to the Council, Dr. Charles McMillan recommended immediate action to tackle barriers among the Maritime provinces. Based on his recommendations, and on other research in the region and across the country, the following are suggested first priorities. It must be stressed that these are only the first of many steps necessary to remove the barriers. The governments will continue to identify and address others.

Employment Mobility

Barriers to the mobility of people hurt individuals and the economy. They prevent people from finding jobs. They make it more difficult for businesses to find qualified labour. At provincial borders, the simple act of crossing a bridge or using a ferry can limit a person's economic choices.

Barriers to the mobility of people hurt individuals and the economy.

Canadians, regardless of where they live in the country, should be able to work in any province. An efficient labour market starts with that principle.

However, governments, trades and professional groups have adopted standards which often constitute barriers to mobility. Barriers occur in the way each province defines residency. They can be a part of government tenders. Barriers arise out of the rules on licensing tradespeople. And self-governing groups often set rules that have the effect of restricting mobility.

It is proposed that barriers to the mobility of people within this region be removed. Specific goals to achieve this are addressed in three parts. The first part pertains to barriers that apply to all residents. The second deals with trades, and the third part discusses self-governing groups. It is essential to our task that unions and self-governing groups are fully involved in the consultation.

To eliminate barriers to the mobility of all residents, the legislatures could:

...the legislatures could ensure that residents of each Maritime province have the right of employment in all Maritime provinces...

- ensure that residents of each Maritime province have the right of employment in all Maritime provinces;
- remove laws and regulations that hinder the above mobility;
- remove restrictive clauses in government tenders of all kinds regarding use of labour from other Maritime provinces; and
- maintain and, where necessary, strengthen standards to protect health and safety, and rules to protect the public from unqualified workers.

In the trades, provincial rules on licensing, apprenticeship and standards can prevent mobility. A current Canada-wide program provides for a degree of mobility among provinces for certain trades. It should be strengthened and expanded in this region.

Trade groups and Maritime governments could bring about employment mobility for tradespeople in this region.

Trade groups and Maritime governments could bring about employment mobility for tradespeople in this region. But it can only happen with the full support of all the stakeholders. Consultation is essential. Legislatures and trade groups could agree that the Maritimes:

- move toward uniform legislation so that a person licensed to practise a trade in one Maritime province is automatically licensed to practise the same trade in the other Maritime provinces;

- call on bodies responsible for setting standards of technical qualification in the three provinces to adopt common standards.

Over time, self-governing groups and the governments have introduced rules to protect the public interest. These rules make certain that professionals are properly qualified. They often provide mechanisms for discipline. Rules to protect the public interest must be retained.

However, entry requirements, examination standards, along with waiting periods and registration forms and fees administered by self-governing groups often differ among our provinces. These differences can make it difficult or costly for professionals registered in one province to work in the other Maritime provinces.

Many self-governing groups have few barriers; others are beginning to remove them. The Maritime governments could join that movement by modifying government licensing, hiring and contracting practices to ensure equal access to government employment or contracts for professionals who are resident in any Maritime province.

Self-governing bodies, in partnership with the Maritime governments, could:

- ensure that people registered and licensed to practise a self-regulating profession in a Maritime province have the right to register to practise in each Maritime province without additional fee or impediment; and

- eliminate limitations to free mobility of professionals within the Maritime provinces.

Self-governing bodies, in partnership with the Maritime governments, could... eliminate limitations to free mobility of professionals within the Maritime provinces.

Government Procurement

Governments are important consumers. In the past Maritime governments, like those elsewhere, sometimes

gave special advantages to companies located within their borders. Local preference policies shielded companies from competition. The governments often paid more for goods and services when local preference policies were applied.

In 1989 the Maritime premiers took the first step...toward open tendering...

In 1989 the Maritime premiers took the first step to open government purchasing to companies in all three provinces. They agreed to move toward open tendering for government purchasing of goods and services and of construction contracts.

Open tendering means that...taxpayers will get better value for their money.

Open tendering means that the most competitive Maritime companies will win government contracts, regardless of their place of business. Taxpayers will get better value for their money. Open tendering promotes efficiency and economies of scale in the private sector. It rewards excellence. The 1989 agreement goes a long way to achieving open tendering in the Maritimes.

More can be accomplished. The number of services covered by the agreement can be increased. It could be expanded to cover all government agencies, including Crown corporations. At some point other public enterprises - municipalities, universities, school boards and hospitals - could also participate.

In negotiating major purchases governments often negotiate "offset" provisions. Offsets mean that a company agrees to buy goods or services or agrees to make new investments in the province, in return for the major purchase. These provisions favour one Maritime province over the others. The Maritime provinces could agree that province-based offsets be replaced with Maritime ones.

The Maritimes could adopt a common set of rules and forms with respect to public tendering.

Rules on public tendering vary among the provinces. As a result businesses wishing to bid on government work must learn at least three different public tendering procedures. This costs businesses time and money. The Maritimes could adopt a common set of rules and forms with respect to public tendering.

The premiers are considering:

- the idea of framing the current interprovincial agreement on government procurement in legislation;
- a review of goods exempted under the agreement;
- the extension of the list of services covered under the agreement;
- the replacement of clauses in tenders that favour one Maritime province with Maritime-wide preference clauses;
- the inclusion of all government departments, agencies, Crown corporations and commissions;
- the relative environmental soundness of products and services purchased; and
- a move toward harmonized provincial rules on public tendering.

Investment Incentives

Governments encourage businesses to invest through the use of various financial and other incentives, including direct loans, loan guarantees, grants and subsidies. Investment incentives can also be a source of expensive competition among the three provinces. Governments can easily get into bidding wars for new investment.

Governments can easily get into bidding wars for new investment.

Investment incentives cost taxpayers unnecessary money by, in some cases, distorting good business decisions. For example, in exchange for an investment incentive, a company may be asked to purchase goods only in the province providing the incentive, even if a better deal can be found elsewhere.

The three ministers responsible for industry are reviewing provincial investment incentives and will propose joint action to eliminate investment-related barriers. Two principal goals will be to:

Ministers...will propose joint action to eliminate investment-related barriers.

- harmonize Maritime provincial investment incentives; and

- eliminate rules under the incentives that require companies to exercise a preference for goods or services from one Maritime province over the others.

...the provinces can begin to create a more cost-effective approach to industrial development.

By harmonizing Maritime provincial policies and programs designed to attract investment, the provinces can begin to create a more cost-effective approach to industrial development. By replacing province-based restrictive clauses in grants, loans and subsidies with Maritime ones, expensive competition among our governments will be reduced. Businesses will be more efficient. Taxpayers will save money.

The federal government also uses investment incentives as a means to foster economic growth in this region. The principles applied to harmonizing provincial programs should also apply to federal programs. The provinces will be consulting with the federal government on this matter.

Corporate Registration

The Maritime premiers want to encourage Maritime businesses to grow.

The Maritime premiers want to encourage Maritime businesses to grow. That means doing more business across the region and beyond. Government rules are designed to protect the consumer and investor. At the same time, however, they can impose unnecessary red tape on businesses.

At present a company that is registered in one province, wishing to do business in another Maritime province, must register and file an annual report in each. The rules, forms and fees differ among the provinces. So while governments want businesses to expand beyond the borders, the governments make it inconvenient and expensive to do so.

To cut through red tape...

To cut through this red tape it is proposed that:

- as a first step, each province amend its corporations registration legislation to exempt companies registered in other provinces in the region from the need to register; and

- introduce uniform legislation to allow a company incorporated in one Maritime province simply to file notice that it is carrying on business in another province and appoint a recognized agent.

The governments recognize that consumers and investors must be protected under the new system. Provincial registries will initially have to ensure that common registration requirements are met.

Tax Simplification

Sales tax laws and rules vary among the Maritime provinces. Maritimers wishing to do business in more than one province face the difficulty of learning two or more tax regimes. In that way, government rules make it inconvenient and expensive to do business in more than one province. Barriers created by sales tax laws and rules can be reduced.

Sales tax laws and rules vary...barriers created by them can be reduced.

Maritime provincial tax commissioners are reviewing existing sales tax regulations and administrative procedures. That review will result in a report on ways to simplify sales tax rules across the Maritime provinces.

Transportation Regulation

Transportation is an essential element in the economic life of our region. The Maritime provinces need modern, cost-effective transportation if the economy is to develop to its full potential.

The Maritime provinces need modern cost-effective transportation.

Historically, governments in this region, as elsewhere, have regulated who may offer public transportation services, which services may be provided, and the rates charged. The Maritime provinces are already reducing the amount of regulation. More competitive transportation industries are the result. However, more must be done.

Federal legislation now in place should completely eliminate the economic regulation of out-of-province trucking beginning January 1, 1993. Current provincial economic regulation of buses and intra-provincial trucking varies among the provinces, and is generally

more restrictive. These rules must be changed so that bus and truck operators can operate throughout the Maritime provinces without unnecessary government regulation.

The ultimate objective of the Maritime governments is to eliminate all regulation for trucks and buses except what is required...

The ultimate objective of the Maritime governments is to eliminate all regulation for trucks and buses except what is required to ensure public safety, and to protect the highway system and the environment. The final steps in truck de-regulation can be implemented quickly.

The Maritime provinces will retain current administrative arrangements which pro-rate revenues from fuel taxes, sales taxes and registration fees in proportion to the miles travelled in each province. The Maritime provinces also have in place a system permitting "one-stop" for registering trucks and buses to operate in more than one province.

The Maritime governments have already implemented common truck size and weight regulations. This has resulted in substantial savings to the trucking industry and led to lower freight rates for the region's shippers.

The following is proposed:

- the Maritime provinces amend provincial legislation to de-regulate intra-provincial trucking, at the same time as the federal de-regulation of out-of-province trucking, on January 1, 1993;

- should the federal government not de-regulate out-of-province trucking by 1993, the Maritime provinces will establish a Maritime motor carrier board to regulate both intra-provincial and out-of-province trucking. This Maritime board could consist of representatives from the three provincial public utilities boards acting together under a single legislative mandate;

- the Maritime provinces pass uniform legislation to regulate scheduled and charter bus services through a Maritime motor carrier board; and

- the Maritime ministers of transportation implement common regulations governing;

  a) seasonal weight restrictions
  b) periodic safety inspection standards
  c) uniform administration of the national safety code.

WORKING TOGETHER

...By working together the Maritime governments will be able to provide better and more cost-effective services to the public.

The Council of Maritime Premiers, March 25, 1991

The Maritime provinces work well together - through the Council of Maritime Premiers, in the health sector and in public education, through shared university programs and with a regional lottery, for example. The premiers present this proposal to increase dramatically cooperation between the provinces, especially in the economic sector.

The premiers present this proposal to increase dramatically cooperation between the provinces, especially in the economic sector.

Over the coming years the governments will identify many opportunities to effectively work together. Following are 15 proposed initial priorities in the new era of cooperation.

Fisheries

The Maritime premiers and their ministers responsible for fisheries should strive for consistent application of Department of Fisheries and Oceans policy. At the same time, they must respect the current management advisory process and the fact that Newfoundland and Québec are also stakeholders in the Atlantic fishery.

Opportunities exist for cooperative action by the three provinces in market development. The Special Lobster Promotion Program is one example. Cooperative market

Opportunities exist for cooperative action...

development should be continued and expanded. The three provinces should explore options for cooperative development of the aquaculture industry.

Differences exist between provincial licensing policies. As a result, processors and fish buyers in certain districts may enjoy unfair and artificial advantages over processors and buyers elsewhere in the Maritimes.

Ministers responsible for fisheries, in consultation with the industry...will discuss areas where a common approach to fisheries development can be undertaken...

The Maritime ministers responsible for fisheries, in consultation with the industry and government representatives in their respective provinces, will prepare a report. That report will discuss areas where a common approach to fisheries development can be undertaken and where common fisheries policies and regulations can be applied. Particular aspects could include:

- consistent vessel replacement policy;
- an appropriate minimum fish size for ground-fish species;
- Atlantic wide implementation of appropriate net mesh size to permit escapement of juvenile fish;
- consistent and full application of Fisheries and Oceans management regulations;
- harmonization of provincial policies and regulations;
- cooperative promotion and marketing;
- aquaculture development; and
- training in the fishery.

Ministers...will also meet to harmonize plant and buyer licensing regulations...

The Maritime ministers responsible for fisheries will also meet to harmonize plant and buyer licensing regulations in the Maritimes; the ministers will report their progress to the Council of Maritime Premiers.

Agriculture

Agriculture in the Maritime provinces is part of a larger, dynamic economic system where food products move

across provincial and national boundaries. Changing trade patterns, consumer trends and environmental concerns, as well as world-scale political events are causing major adjustments in production, processing and consumer food systems. The Maritime provinces must adapt to these changes if the agri-food industry is to remain viable and sustainable over the longer term.

Businesses, farmers and governments must address the competitive position of Maritime agriculture in the 1990s - within the context of a Maritime economic integration, national and global market-place competition and the fiscal position of the federal and provincial governments.

Businesses, farmers and governments must address the competitive position of Maritime agriculture in the 1990s...

The ministers of agriculture will, in consultation with the industry and farm organizations, prepare a report on the competitiveness of Maritime agriculture in the 1990s. The report will address:

The ministers of agriculture will, in consultation with the industry and farm organizations, prepare a report...

- opportunities to improve the competitive position of Maritime agriculture that can be acted upon by the provinces, producers and businesses;
- the potential for rationalizing the value-added sectors of the industry to improve economies of scale and achieve increased economic efficiency; and
- the potential for rationalizing and harmonizing government's involvement in agriculture, including:
  - coordinating the policy and program initiatives of the Maritime provinces on issues affecting agriculture;
  - standardizing transportation and environmental regulations, inspection services and other factors to encourage the movement of farm products within the region;
  - developing a more coordinated approach to encouraging private sector infrastructure for serving the industry's needs; and

- rationalizing and coordinating the services provided by government to enhance economies of scale and effectiveness.

Infrastructure

A strategic, regional approach to infrastructure needs can provide economies of scale, improved levels of service and greater influence...

The infrastructure for a competitive economy is as important as attitudes, entrepreneurship, trained people and capital. A strategic, regional approach to infrastructure needs can provide economies of scale, improved levels of service and greater influence over federal government decision-making.

An adequate transportation infrastructure...must be an integral part of a competitive Maritime economy.

An adequate transportation infrastructure, taking best advantage of the strengths of each mode, must be an integral part of a competitive Maritime economy. Upgrading the Trans Canada Highway and other important routes would facilitate the movement of Maritime products to market. Cost effective rail service is essential if Maritime ports are to compete with other Canadian and U. S. ports. Improved domestic, transborder and international air links will open new markets for tourism and convention travel, and for high value and time-sensitive cargo.

The Maritime provinces need secure supplies of energy at reasonable prices.

The Maritime provinces need secure supplies of energy at reasonable prices. The Maritimes could adopt a joint energy strategy, based on the use of local resources, wherever possible. It should reflect the governments' commitment to energy conservation. A joint approach to developing a market for natural gas in the region may offer cost savings to Maritime consumers. The creation of a pipeline infrastructure to encourage the development of East Coast reserves should be pursued.

Education is key to a competitive Maritime economy.

Education is key to a competitive Maritime economy. Education infrastructure - schools, community colleges and universities - are expensive to develop and maintain. Cooperation in public school and post-secondary education helps to save money and undertake initiatives that would not otherwise be possible. Substantial progress has been made, principally through the Maritime Provinces Education Foundation and the Maritime Provinces Higher Education Commission. More can be accomplished.

A competitive Maritime economy also needs an efficient and modern communications system. The Maritime telephone companies already share some communications infrastructure. The provinces and private sector can do more to build an efficient and effective regional communications infrastructure.

A competitive Maritime economy also needs an efficient and modern communications system.

The ministers responsible for these four key infrastructure areas will prepare reports. The reports will identify opportunities for strategic cooperation and ways to improve the competitive position of the Maritime economy. The reports will be produced over the next six months, and will form the basis for consultation and action. Opportunities to cooperate on other infrastructure areas will be identified in the future.

Electric Utilities

Joint activities between the three Maritime electric utilities started in the 1960s. In the late 1970s they considered the concept of a common utility to own and operate major generating facilities in the region and to market the output. Today, the utilities work together on operational matters, and on research and planning.

Once again the utilities are considering options to intensify their relationship. The reasons for greater cooperation - such as economies of scale and the benefits of pooling resources - are as sound as ever. Senior utility officials will meet with the Maritime premiers in the near future.

...the utilities are considering options to intensify their relationship. The reasons for greater cooperation...are as sound as ever.

Environment

The environment ministers of the Atlantic provinces meet twice a year to encourage the development of uniform environmental policies and legislation, to promote cooperation in environmental research and to administer a cooperative information program. They have made substantial progress on each of those objectives.

More could be done, through an environmental accord. Such an accord could be a vehicle for ensuring efficient and consistent environmental processes and requirements across the region. The accord could:

- re-affirm the common principles for environmental assessment adopted at the meeting of the Canadian Council of Ministers of the Environment, May 6, 1991;

- lead to harmonized environmental standards and procedures;

- establish a priority list of issues requiring immediate joint attention; and

- develop joint strategies for managing regional environmental issues.

The ministers will adopt an environmental accord.

The ministers responsible for the environment will initiate the development, adoption and implementation of an environmental accord.

Financial Institutions

Maritime businesses need access to equity capital.

Maritime businesses need access to equity capital. A stronger local capital market means that more money will be available for businesses to invest in the region.

A common system to administer securities laws in the region would remove barriers to growth and make the region a more attractive destination for investment capital.

It is proposed that the Maritime provinces:

It is proposed that the Maritime provinces...create a single securities commission...

- adopt a uniform securities act and regulations; and

- create a single securities commission, with a main office for policy, investigative and other analytical work. Branch offices would ensure that investors and local industry have access to officials for the purposes of filing documents, lodging complaints, examining public documents and other such matters.

Maritime Savings Development

A host of banks and trust companies, credit unions and government lending agencies serve the Maritimes. Yet Maritime businesses lack equity capital.

Investment opportunities in the region cannot easily compete with the stock market. Investors demand high rates of return or low risk and, in doing so, favour opportunities in central Canada, the United States or elsewhere.

The Maritime provinces should explore ways to strengthen investment and retain financial resources in this region.

The Maritime provinces should explore ways to strengthen investment and retain financial resources in this region.

The ministers of finance will prepare a report.

Cooperatives and Credit Unions

Co-operatives and credit unions can help put the money of Maritimers to work by investing in local businesses that create employment. They play an important role in community life, particularly in rural areas. It is in the public interest to facilitate development in this important sector.

Co-operatives and credit unions can help put the money of Maritimers to work by investing in local businesses that create employment.

Co-operatives and credit unions are successful in the Maritimes. The co-operative model offers many opportunities to build on this success. The realization of these opportunities will create meaningful jobs, strengthen community leadership, and help increase local control of our economy.

Co-operatives have several features which make them a positive force in community-based economic development, including:

- local ownership and control ensures that the business will remain in the community and keep the capital at work in the community;
- wide participation in ownership distributes the benefits of the business equitably; and

- personal development - members learn about business through participation.

The ministers responsible for rural and regional development will prepare a report on co-operatives. That report will explore ways to support the development of co-operative entrepreneurship, assist co-operative business people, and increase the ability of people in the region to use co-operative methods for community development.

Local Economic Development

Many Maritimers live in smaller communities. Successful Maritime economic integration must recognize that the needs of these communities may not always be the same as those of larger communities.

Many Maritimers live in smaller communities. Successful Maritime economic integration must recognize that the needs of these communities may not always be the same as those of larger communities. For example, smaller communities may have a less diversified economic base, with fewer opportunities for work and a greater dependence on a single industry or resource. Many of the proposed initiatives will benefit all communities. Still, more can be done to meet the needs of smaller communities.

The process of local economic development offers concrete opportunities for smaller communities. It taps community energy and resources to meet local goals, especially strategic economic goals. It is a powerful complement to senior government policies and programs. Maritime communities have solid experience in local economic development, dating back to the 1960s. There is common interest to build on this experience.

Economic interests often have more to do with geography than provincial borders.

Westmorland County, New Brunswick and Cumberland County, Nova Scotia share a common border. New Brunswick and Nova Scotia share the Bay of Fundy. Maritime communities in the three provinces border on the Northumberland Strait. Economic interests often have more to do with geography than provincial borders.

The Maritime premiers have directed their officials to explore opportunities for the provincial governments to jointly strengthen, stimulate and support local economic development.

Further, the premiers encourage leaders in communities that share a border or a common region with communities in another province to explore joint initiatives for local economic development.

Government Bulk Purchasing

Governments are important consumers. They must obtain the best value for taxpayers money. By pooling Maritime purchasing needs, the three governments can negotiate better prices from suppliers. Government bulk purchasing, particularly of goods that the governments now buy outside the region, may also help to identify opportunities for new Maritime businesses. If municipalities, universities, school boards, hospitals and the utilities participate, those new business opportunities would increase.

By pooling Maritime purchasing needs, the three governments can negotiate better prices from suppliers.

As a first step the three governments will identify goods and services that can be bought jointly. A report from the committee implementing the Maritime government procurement agreement will include an implementation program to, at least on a pilot basis, pool requirements of the three provinces in three to five commodity areas.

...the three governments will identify goods and services that can be bought jointly.

Tourism

The tourism industry in Atlantic Canada has a proven track record in implementing co-operative activities on a regional basis. Co-operation has in fact become the operative word behind a wide range of innovative and successful projects undertaken as regional cooperative initiatives with the full participation of Newfoundland. Initiatives have included: joint advertising campaigns; the Sea Sell Project in the United States; and export-ready trade missions to the U. K. and Europe.

The tourism industry in Atlantic Canada has a proven track record in implementing co-operative activities on a regional basis.

This co-operative approach is clearly an effective way of ensuring that the tourism sector continues to grow as an important economic sector in the region. Ministers responsible for tourism will pursue even closer collaboration in the future by coordinating financial and human resources in such key areas as marketing, accommodation grading systems, production and

Ministers responsible for tourism will pursue even closer collaboration...

dissemination of regional literature, provision of information services and research.

Trade Promotion

Most Maritime companies serve local markets. In fact, 80% of Maritime exports come from 20% of the companies. The reduction of trade barriers between the provinces will encourage businesses to market beyond their province - to a larger internal market of 1.7 million people. Marketing goods and services in a neighbouring province is a stepping stone to exporting outside the region.

Trade opportunities are global. Maritime businesses must think that way. In his report to the Council, Dr. Charles McMillan recommended that the Maritimes conduct trade promotion on a cooperative basis. McMillan recommended a more concentrated, sustained commitment by governments and businesses, unlike past approaches. Maritime governments must do more to encourage companies to export outside the Maritimes.

Trade opportunities are global. Maritime businesses must think that way.

Joint trade strategies may focus on both traditional markets (the rest of Canada, the United States and Western Europe for example) and non-traditional markets (Latin America, the Far East and Eastern Europe for example).

The ministers responsible for industry are preparing a report on joint trade strategies.

The ministers responsible for industry are reporting on joint trade strategies.

Technology

To compete successfully in the global market Maritime companies have to be better than the competition. They have to be quick in the door with new ideas and smart technology. Canadians must spend more money on research and development. The Maritime region lags behind, even within Canada.

Maritime companies...have to be quick in the door with new ideas and smart technology.

The region does have high quality research bodies; in medicine and health, engineering, computers, oceanography, forestry, geology, veterinary medicine and aquaculture, to name some. Each province can point to

successful "high-tech" companies which already make the Maritimes their home. Each province has an advisory body on technology. Yet Maritimers know we must do more.

Maritimers must get value for our research and development dollar. An effective strategy requires specialized skills and equipment. It demands coordination among research bodies serving the region. An effective strategy will build partnerships among governments, research bodies and the private sector. Maritime businesses must use technology aggressively.

Maritime businesses must use technology aggressively.

The Minister's Advisory Board on Science and Technology (New Brunswick), the Council of Applied Science and Technology (Nova Scotia) and the Council on Science and Technology (Prince Edward Island) are preparing a joint report on ways to:

- improve significantly technological innovation and diffusion in the Maritimes;
- improve the general attitude toward science, engineering and technology by businesses, governments and educational institutions in the Maritimes; and
- increase the number of students pursuing careers in science and engineering.

Geographic Information

Sustainable development means that society must meet the needs of the present without compromising the ability of future generations to meet their needs. Wise use of our natural resources is a cornerstone to implementing sustainable development principles.

The demand for information about our natural resources - land and ocean based - is growing. The three Maritime governments now spend about $50 million each year on geographic information.

The demand for information about our natural resources - land and ocean based - is growing.

Maritime businesses, institutions, and federal, regional and provincial agencies have demonstrated knowledge and leadership in the field of geographic information. What the Maritimes lack is an effective strategy.

The premiers have directed their newly created Maritime Geomatics Secretariat...to develop...a strategic plan for the Maritime geographic information industry.

The premiers have directed their newly created Maritime Geomatics Secretariat, which will be blended with the Champlain Institute, to develop, in consultation with governments, educators and the private sector, a strategic plan for the Maritime geographic information industry. The strategy will address such issues as:

- strengthening the private sector;
- providing a vehicle for partnerships among businesses, educators and governments; and
- developing global markets.

Alcoholic Beverages

...our three liquor corporations can save money and help promote the local beer and wine industry...

By pooling their resources our three liquor corporations can save money and help promote the local beer and wine industry in the Maritimes.

The provincial liquor corporations are preparing a joint report on the opportunities for greater cooperation.

AGENDA FOR THE FUTURE

A vigorous, cooperative, pro-active strategy must be seen as a tool of the 1990s, based on a confident view of Maritime talent, a recognition that international forces and influences must guide domestic initiatives and that entrepreneurship and technology are the new tools of wealth creation.

Dr. Charles McMillan,
December 1989

Maritime economic integration is a multi-year task. Integration cannot move in discrete phases. It must be a continuing cycle of study-consult-decide-implement-assess on many matters, starting with those in this paper. Circumstances will decide the time frame for each.

Maritimers will see results on the initial priorities, outlined in this paper, over the next 18 months. If agreed, the proclamation of framework legislation to incorporate the vision, principles and strategic goals, will be an important milestone.

Maritimers will see results on the initial priorities, outlined in this paper, over the next 18 months.

Policy Initiatives

A general multi-year plan is being developed. Matters will be on the regional agenda based on need, relevance to the strategic goals, linkage to other policies, the benefit to cost ratio and the will to move on them.

Many of the action areas discussed in this paper are initial measures only. Implied in them is an ongoing, more intensive relationship among the governments that will produce new agenda items in itself. Further, the premiers expect the public to make suggestions on a continuing basis toward meeting the strategic goals.

...action areas discussed in this paper are initial measures only. Implied in them is an ongoing, more intensive relationship among the governments...

The list of potential initiatives for Maritime economic integration is great. Many provincial policies have economic implications. Many are interdependent with

other policies, including those in the health, social and cultural sectors. Policy coherence is important.

There are many examples of possible future policy initiatives:

There are many examples of possible future policy initiatives. There are opportunities in the post-secondary education sector to expand distance and continuing education, increase specialization in teaching and research and achieve higher standards. In the primary to grade 12 system, five key action areas might be literacy, attitudes toward wealth creation and entrepreneurship, performance in sciences and math, retention rates and business-education partnerships.

...education

...in the business world

In the business world the issues of competition, marketing, entrepreneurship, business start-ups and growth, use of technology, productivity and availability of capital are pivotal to Maritime economic growth.

...in the resource sectors

Forestry employs more people than any other industry or sector in the region, and the survival of many communities depends upon its continued health and viability. It is evident that public attitudes towards forestry are changing, goals are being questioned and the needs and expectations of Maritimers are evolving. Forestry involves many social as well as scientific disciplines and crosses many policy parameters. To meet the challenges of the future in areas such as supply, alternative uses, sustainable development and competition in the marketplace there is a need for a better coordinated joint approach to address these issues.

...in the delivery of provincial programs

Rationalization of public programs is an ongoing provincial activity. The regional alternative is feasible and may offer new opportunities to improve delivery and achieve efficiencies.

...in data collection and analysis, policy development and strategic planning

The region needs greater capacity for data collection and analysis, plus more sophisticated policy development and strategic planning. Thought will be given as to how this can be done better.

The Federal Government in the Region

The Canadian government is the largest factor in the regional economy. Its influence is pervasive - the level of transfers to our governments and residents, salaries of

federal employees, direct spending by departments and agencies, as well as the effect of national policies on the region.

Both levels of government must continue to dedicate themselves to the challenge of regional economic development. Working collectively creates new opportunities to do so.

Both levels of government must continue to dedicate themselves to the challenge of regional economic development.

The region can benefit from appropriate, sustained and integrated national and provincial policies. We will ask the Government of Canada to embrace the vision and strategic goals of Maritime economic integration and apply its powerful policy tools to meet those goals.

The Outward Vision

Although this document focuses on the three provinces, that is only to define a new internal relationship. The basic orientation will be outward and open. Maritimers want the benefits of open markets. We want a strong Canada and a strong Canadian economy.

Maritimers want the benefits of open markets. We want a strong Canada and a strong Canadian economy.

Our close neighbours, Newfoundland and Labrador, Québec, Ontario and New England are important. History is full of interchanges with those jurisdictions - for business, social, political and cultural reasons. The future can be no different. The Maritimes will work to strengthen those ties.

At the same time, the rest of the world, both developed and developing, is of strategic interest. The Maritimes will seek opportunities wherever mutual benefit can be found.

Measuring Progress

The economy is affected by many factors, some of which are beyond the influence of provincial governments. It will be more difficult to gauge the effect of this initiative on the economy than to measure progress in terms of policy change. However, both are necessary.

The confidence of present and potential entrepreneurs, investors and business decision-makers requires the

governments to carry through on announced changes and to maintain a supportive, predictable, stable business environment. An important measure of progress will be the reaction of the business sector as the alliance develops.

Maritimers should challenge their governments if the latter are not moving quickly enough and in the right direction.

Working people, indeed all residents, know too well and bear the impact of economic and technological change. They have a great stake in the success of the Maritime economic integration. They also know a head-in-the-sand attitude is no answer. The governments want their suggestions and feedback. Maritimers should challenge their governments if the latter are not moving quickly enough and in the right direction.

Within Government, management and monitoring of the initiative will be done at the regional and provincial levels. The Council of Maritime Premiers will receive regular reports. Provincial departments and agencies, which will take the lead on most matters, will report to their government. Legislative committees could be involved.

...progress can only be measured by improvements in the economy and quality of life.

In the end, progress can only be measured by improvements in the economy and quality of life. Maritime economic integration will be an important part of realizing these improvements.

APPENDIX A

THE MARITIMES AS A REGION

The colony of Nova Scotia was founded by European settlers in the 17th century, followed by New Brunswick and Prince Edward Island in the 18th century. The pioneers had generally amicable relations with the aboriginal peoples who had lived in the region for hundreds of years.

As each jurisdiction developed laws, institutions and traditions, provincial identities grew and strengthened. Three unique provinces became a fundamental, positive feature of the Maritimes.

But the settlement and evolution of the three colonies is interwoven. The word "Maritime" goes back to at least the 1830s. The sense of a shared destiny is almost as old. The famous 1864 conference in Charlottetown that negotiated the creation of Canada was originally called to negotiate union of the Maritime colonies. Since then, people in the public and private sectors have done many things on a regional basis. For example, the Maritime Board of Trade, now the Atlantic Chamber of Commerce, was founded in 1896.

There is a regional identity. We share a number of fundamental characteristics: values and beliefs, cultures, geography, history, traditions, similar economies, the natural environment, the scale of activities and the pace of life.

We share several vital interests: political ones such as a united Canada, strong national institutions and strong provinces; economic ones such as greater self-reliance, productive economies, more and higher-quality jobs and opportunities for self-fulfilment; cultural ones such as the literature and arts that describes us to ourselves and others, the security of the Acadian and Mi'kmaq cultures and the traditions of immigrants from the 18th century to the present.

The region has extensive experience in political cooperation. The Atlantic premiers began regular annual meetings in 1956 and initiated joint ventures in several areas. A number of important organizations today were created in that era.

The Maritime Union Study, in 1970, recommended political union of New Brunswick, Nova Scotia and Prince Edward Island. That advice was rejected but the Council of Maritime Premiers was created.

Maritime economic integration will draw upon our regional identity without challenging the provincial ones. It will build on the long tradition of cooperation within the reality of strong provinces.

BACKGROUND INFORMATION

PROVINCIAL GDP BY ECONOMIC ACTIVITY (1988)
(% OF TOTAL)*

	N. B.	N. S.	P.E.I.
Agriculture, Fishing	2.2	3.6	14.7
Forestry	3.0	0.6	–
Mining	4.5	2.0	0.1
Manufacturing	14.2	11.5	6.3
Construction	7.4	9.9	8.9
Utilities	6.9	2.4	1.6
Transportation	10.2	7.9	6.2
Wholesale, Retail Trade	11.0	13.7	11.3
Finance, Insurance, Real Estate	12.0	16.3	12.8
Community Business & Personal Services	18.9	18.3	20.0
Public Administration	9.8	13.7	18.2
TOTAL	100.0	100.0	100.0

* Totals may not add up to 100% due to rounding.

Source: *Statistics Canada, Conference Board of Canada*

LEADING ECONOMIC INDICATORS

	N. B.	N. S.	P.E.I.
Labour Force (March 1991)	326,000	421,000	63,000
Employment (March 1991)	285,000	373,000	52,000
Unemployment Rate (March 1991)	12.6%	11.4%	17.4%
Participation Rate (March 1991)	58.5%	61.4%	65.0%
UIC Beneficiaries (January 1991)	76,110	71,350	19,020
Consumer Price Index (1986=100, February 1991)	123.6	124.5	125.5
% Change in CPI Over 1990	6.2%	6.2%	6.2%
Value of Domestic Exports ($ million, January-December 1990)	3,119	2,207	167.6

Source: *Atlantic Provinces Economic Council*

TOTAL FEDERAL TRANSFERS,
AS % OF PROVINCIAL REVENUES

	N. B.	N. S.	P.E.I.
1979	37.6	50.2	54.5
1981	34.2	49.6	53.7
1983	45.7	45.0	52.2
1985	42.0	42.8	48.9
1987	41.3	40.3	49.7
1989	39.1	39.8	47.0

Source: *Public Accounts, Provincial Economic Accounts*

PROVINCIAL INCOME COMPARISONS (1988)

	Per capita Personal Income	Average Family Income
Newfoundland	11,477	36,076
Prince Edward Island	11,930	34,535
Nova Scotia	12,891	39,671
New Brunswick	12,159	37,308
Québec	13,981	41,328
Ontario	16,914	52,764
Manitoba	13,872	43,121
Saskatchewan	12,761	40,357
Alberta	15,858	46,283
British Columbia	15,172	45,264
Canada	15,158	46,185

Source: *Statistics Canada*

LABOUR FORCE BY OCCUPATION (1988) -
MARITIME PROVINCES % of TOTAL

	N.B.	N. S.	P.E.I.
Managerial and Professional	23.9	27.0	22.6
Clerical	15.7	15.2	14.5
Sales	8.8	8.6	6.5
Service	16.0	15.4	16.1
Primary	6.0	6.9	16.1
Processing	12.3	11.8	9.7
Construction	8.5	7.1	6.5
Transportation Equip. Oper.	4.4	4.2	-
Material Handling	3.8	3.2	-
TOTALS	100.0	100.0	100.0

NOTE: Totals may not add up to 100% due to rounding.

Source: *Statistics Canada, Conference Board of Canada*

Appendix B Continued

FORESTRY PRODUCTION AND VALUES

	N. B.	N. S.
Sawn Lumber (mill board ft.)	37.2	13.1
Pulpwood Production ('000 cubic metres, Jan. '91)	695	417
Pulpwood Inventory	2,791	535
Value of Manufacturing Shipments ($ million, Jan. '91)		
Pulp and Paper Products	140.4	48.9
Wood Products	25.7	11.5

THE REGIONAL FISHERY 1990
(Values $ million)

	N. B.	N. S.	P.E.I.
Total	99.5	409.1	66.8
Groundfish	10.9	166.0	6.5
Pelagic	17.7	27.2	4.3
Shellfish	70.7	215.2	52.6
Lobster	38.8	119.7	40.3

Source: *Atlantic Provinces Economic Council, Department of Fisheries and Oceans*

AGRICULTURE (1990)

Farm Cash Receipts ($ million)	N. B.	N. S.	P.E.I.
Total	275.0	315.9	249.0
All crops	118.2	74.0	133.7
Potatoes	78.2	-	114.1
Fruit	-	25.3	-
All Livestock	150.3	229.0	100.9
Dairy	58.9	87.7	37.8
Poultry	31.7	41.4	-
Hogs	16.3	31.0	24.6
Cattle	23.3	31.7	-
Eggs	15.4	23.2	-

Source: *Atlantic Provinces Economic Council*

AGRICULTURAL LAND USE / POPULATION

Year	N. B.	N. S.	P. E. I.	Canada
	'000 hectares / % of population			
1951	1,404 / 29.1	1,285 / 18.0	443 / 47.6	70,437 / 20.8
1961	890 / 10.6	902 / 7.9	389 / 33.2	69,831 / 11.7
1971	542 / 4.3	538 / 3.4	314 / 19.1	68,665 / 6.9
1981	438 / 2.1	466 / 2.1	283 / 9.8	65,889 / 4.3
1986	408 / 1.8	416 / 1.7	272 / 8.2	67,825 / 3.7

Source: *APEC, Statistics Canada*

SUPPLY AND SERVICES CANADA
CONTRACTS AWARDED IN THE MARITIMES

	CANADA	NEW BRUNSWICK		NOVA SCOTIA		PRINCE EDWARD ISLAND	
	$M	$M	%	$M	%	$M	%
1987-88	9,572.1	*2,839.8	29.7	416.6	4.3	14.1	0.1
1986-87	8,113.2	92.0	1.1	370.6	4.5	10.7	0.1
1985-86	5,830.9	90.0	1.5	301.7	5.1	13.4	0.2
1984-85	6,220.8	74.8	1.2	264.5	4.2	8.6	0.1
1983-84	9,604.8	*4,074.4	42.4	332.2	3.4	12.2	0.1

* Contracts awarded for the Canadian Frigate Program to Saint John Shipbuilding in these years.

Source: *Supply and Services Canada (1989)*

Appendix B Continued

MEASUREMENTS OF DISPARITY AND DEPENDENCE, ATLANTIC PROVINCES 1971, 1981, 1989

	N. B.	N. S.	P.E.I.	Canada
GDP per person as % of national:				
1971	63.7	67.9	52.3	100.0
1981	63.1	61.3	50.5	100.0
1989	70.8	72.8	58.7	100.0
Total personal transfers per person as % of national average:				
1971	104.2	102.9	114.6	100.0
1981	116.7	109.8	126.6	100.0
1989	116.3	109.6	122.5	100.0
UIC payments per person as % of national average:				
1971	134.2	119.5	109.8	100.0
1981	205.0	141.0	216.5	100.0
1989	199.0	145.6	264.5	100.0
Public administration and defence as % of GDP:				
1971	15.8	17.8	18.9	7.3
1981	14.5	15.1	20.4	6.8
1989	9.0	10.2	14.4	6.5

Source: *Statistics Canada, Conference Board of Canada*

DESTINATION OF 1990 BUSINESS IMMIGRANTS

	Assets $ Billion	Entrepreneurs	Investors	Total Immigrants	
Western Canada	2.72	1011	669	1680	45%
Ontario	1.84	593	326	919	25%
Quebec	0.82	859	173	1032	28%
Atlantic Canada	0.06	50	10	60	2%
Total	5.44	2513	1178	3691	

HEAD OFFICES OF TOP 500 COMPANIES (1989)

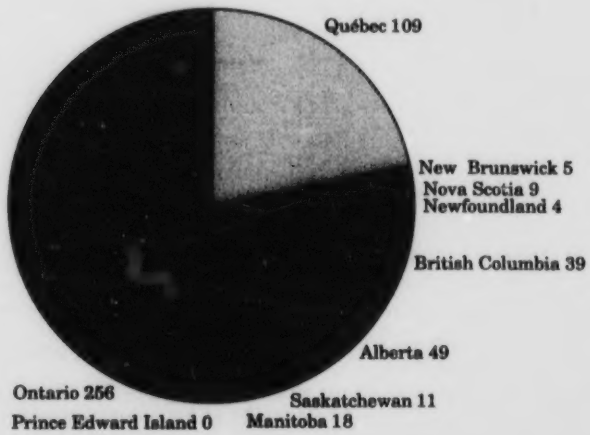

Source: *Financial Post*

APPENDIX C

BIBLIOGRAPHY

Atlantic Provinces Economic Council, Atlantic Canada Today, Halifax 1987.

-----, Atlantic Development Strategies and Prospects for the 1990's, discussion paper prepared for the annual APEC conference, October 29-30, 1990.

Canadian Institute for Research on Regional Development, Bibliography on Regional Development, Université de Moncton, 1985.

Council of Maritime Premiers, Twenty Years of Partnership, Annual Report 1989-90.

Economic Council of Canada, Transitions for the 90's, 27th Annual Report, 1990.

Evans, Paul H., Report on Atlantic/Maritime Interprovincial Cooperation Between 1950 and 1971, Council of Maritime Premiers, Halifax, 1985.

-----, Rapport sur la coopération entre les provinces des Maritimes (de l'Atlantique) de 1950 à 1971, Conseil des Premiers ministres des Maritimes, Halifax, 1985.

Hansen, Niles; Higgins, Benjamin; and Savoie, Donald, Regional Policy in a Changing World, New York and London, Plenum Press 1990.

The Institute for Research on Public Policy, Still Living Together: Recent Trends and Future Directions in Canadian Regional Development, Montreal, 1987.

McMillan, Dr. Charles J., Standing Up to the Future: The Maritimes in the 1990's, December 1989.

-----, Pour faire face à l'avenir: Les Maritimes dans les années 90, décembre 1989.

Savoie, Donald, Regional Economic Development: Canada's Search for Solutions, University of Toronto Press, 1986.

Winter, J. R. (ed.), The Atlantic Provinces in Canada: Where Do We go from Here? Conference Proceedings, Acadia University, Wolfville, 1980.

The Report on Maritime Union, Commissioned by the Governments of Nova Scotia, New Brunswick and Prince Edward Island, 17 volumes, 1970.

The Royal Commission on the Economic Union and Development Prospects for Canada Report and Collected Research Studies, Supply and Services Canada, 1985 and 1986.

DÉFI ET PERSPECTIVES

Un document de travail
sur
l'intégration économique des Maritimes

Mai 1991

Publié par le :

Conseil des premiers ministres
des Maritimes
C.P. 2044
Halifax (N.-É.)
B3J 2Z1

Traduit par le :

Bureau de traduction du
Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton (N.-B.)
E3B 5H1

ISBN 0-920925-06-5

Imprimé sur papier recyclé

LETTRE DES PREMIERS MINISTRES

Les années 1990 donneront lieu à de profonds bouleversements, tant à l'échelle locale, que nationale et internationale. De nouvelles ouvertures stimulantes ainsi que des occasions de grandir et de prospérer s'offriront à nous. Ces possibilités devraient séduire l'imagination de tous les citoyens des Maritimes. Ils pourront en effet profiter de chances uniques d'adopter une approche dynamique et inspirée en matière de développement économique.

Le Nouveau-Brunswick, la Nouvelle-Écosse et l'Île-du-Prince-Édouard doivent profiter des occasions qui se présentent. Nous devons nous engager à assurer l'autosuffisance économique dans la région ainsi que la prospérité et le bien-être de notre population.

Les provinces Maritimes sont une région trop restreinte pour y élever des barrières. Nous devons faire preuve d'ouverture d'esprit face à nos voisins immédiats, aux autres Canadiens et au reste du monde. Nous avons entrepris des discussions avec le premier ministre de Terre-Neuve et du Labrador pour que cette province puisse participer aux futures initiatives des Maritimes. Nous chercherons également à obtenir la contribution du premier ministre du Québec afin d'en arriver à une plus étroite coopération économique. En devenant économiquement autonome, la région des Maritimes pourra faire sa part dans un Canada fort et uni.

Nous ne connaissons que trop bien les défis que nos provinces devront relever au cours des mois et des années qui viennent. L'unité nationale reste une préoccupation de tous les instants. La réduction des paiements de transfert du fédéral ainsi que la dette élevée des gouvernements imposent aux provinces une pression financière énorme. Malgré les efforts déployés au cours des trente dernières années, les disparités régionales persistent. Voilà les réalités auxquelles nous devons faire face.

Cependant, nous ne devons pas laisser ces réalités nous ravir notre avenir. Pensons un peu aux possibilités qui nous sont offertes. Ensemble, les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard représentent un marché de 1,7 million de consommateurs. Selon les normes mondiales, le niveau de nos revenus est élevé et nous jouissons d'une bonne éducation. La qualité de vie des résidents des Maritimes est sans pareille. Les provinces Maritimes possèdent une abondance de ressources. Nous sommes dans une position idéale pour tirer profit des nouvelles occasions qui se présentent à l'échelle mondiale.

Le leadership nécessaire pour tirer avantage de ces possibilités doit se manifester dans tous les coins des Maritimes. Il faut susciter la participation des dirigeants des entreprises et des syndicats, des entrepreneurs et des enseignants, des groupes de jeunes et des minorités, des groupes de pression et des dirigeants communautaires. Tout le monde y trouvera son compte; chacun doit donc jouer son rôle. Nous-mêmes ainsi que nos ministres sommes prêts à faire notre part. Toutefois, en dernière analyse, ce sont les citoyens des Maritimes qui décideront si, oui ou non, nous relèverons les défis des années 90.

Certains pensent que la seule façon pour les trois provinces d'aller de l'avant consiste à ne former qu'une seule nouvelle province. Cependant, l'union politique suscite beaucoup trop d'obstacles à l'action immédiate et constructive. L'union politique pourrait mettre en péril la culture et l'identité uniques de nos concitoyens.

Nous proposons que les Maritimes explorent une autre solution. En mars 1991, nous nous sommes engagés à discuter avec nos concitoyens le concept d'une intégration économique des Maritimes. Dans le présent document de travail, nous proposons une vision, des principes directeurs ainsi que des objectifs stratégiques concernant une économie des Maritimes forte et intégrée.

La vision, les principes et les objectifs que nous proposons définissent ce que pourrait être cette intégration économique. Nous devons nous assurer de ne pas oublier qui nous sommes et quelles idées nous défendons, dans notre hâte de tirer profit des avantages de l'intégration économique. Nous devons nous assurer que les diverses régions secondaires des trois provinces participent pleinement à la nouvelle économie. Nous devons rechercher le juste équilibre entre notre milieu naturel et l'économie. Nous devons préserver et améliorer les conditions de travail de tous les citoyens des Maritimes. Nous devons protéger les droits et l'identité linguistiques et culturels de notre population. Nous devons prendre une part active à l'évolution d'un Canada fort et uni.

Nous avons conscience que nos concitoyens attendent de nous plus que de simples discussions sur ce que l'intégration économique pourrait nous permettre de réaliser. C'est pourquoi, en mars, nous avons commencé à travailler sur les 21 questions de politique résumées dans le présent document. À l'heure actuelle, la plupart des ministères et organismes de nos gouvernements collaborent dans le cadre du plus grand effort collectif jamais réalisé dans toute l'histoire des Maritimes.

Ces diverses questions de lignes directrices et les mesures proposées sont traitées dans deux chapitres du présent document de travail. Le premier chapitre porte sur l'élimination, dans toute la région, des obstacles à la mobilité des biens et des services, des personnes et des capitaux. Le second chapitre porte sur 15 domaines de priorité pour lesquels nous proposons la recherche d'une plus grande efficacité grâce à une harmonisation des politiques et programmes gouvernementaux. Dans certains cas, les actions proposées exigeront la participation et la collaboration pleines et entières du gouvernement fédéral pour atteindre nos objectifs.

Le présent document de travail ne donne qu'une liste préliminaire des possibilités qui s'offrent à nous. Nous continuerons d'identifier d'autres ouverture, et nous vous incitons à nous faire part de vos suggestions.

Il importe de consulter la population. Les ministres et les représentants gouvernementaux consulteront les groupes de pression et les représentants de la population, non seulement au sujet des nouvelles mesures proposées dans le présent document, mais aussi à propos d'autres possibilités de collaboration et de coopération.

Il y a vingt ans, les premiers ministres des Maritimes ont mis sur pied le Conseil des premiers ministres des Maritimes. Ce faisant, ils ont, de même que nos assemblées législatives par la suite, reconnu tout comme nous l'importance de la collaboration entre les trois provinces. Les destinées de nos provinces s'entrecroisent. Nos concitoyens partagent des valeurs, des croyances, des cultures, une géographie et une histoire.

Nous sommes fiers de ce que nos provinces ont accompli en travaillant en collaboration au cours des vingt dernières années. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, 240 programmes financés à l'échelle régionale offrent à notre population des possibilités que chacune des trois provinces prises isolément ne pourrait fournir. La collaboration entre les gouvernements notamment en matière d'éducation, de santé, de tourisme et de transports permet de réaliser des économies et de dispenser de meilleurs services à la population. Certaines mesures conjointes ont forcé le gouvernement fédéral à modifier ses politiques afin de mieux répondre aux besoins de la région.

En 1988, le Conseil a donné à M. Charles McMillan le mandat d'étudier les principales questions auxquelles nos provinces font face et de proposer au Conseil un plan d'action à leur égard. Son rapport, intitulé Pour faire face à l'avenir : Les Maritimes dans les années 1990, confirme la nécessité d'une intégration économique. M. McMillan recommandait fortement que l'on adopte en matière de développement économique, une nouvelle approche axée sur la coopération, l'ouverture et la vision d'avenir. Nous sommes d'accord avec ses conclusions, tout comme la grande majorité des observateurs qui se sont prononcés sur son rapport et ses recommandations.

Aujourd'hui, nous réitérons notre engagement envers la coopération dans les Maritimes. Celle-ci sera, bien entendu, beaucoup plus intense, mais elle continuera d'être axée sur nos succès passés et sur nos particularités régionales et provinciales.

Cet été, tous les ministres des trois provinces se réuniront à Moncton. Ce Forum des cabinets des Maritimes est essentiel pour trois raisons. Tout d'abord, il s'agira de la première occasion dont disposeront les gouvernements pour discuter de la forme et du contenu de la nouvelle union. En deuxième lieu, le Forum crée un mécanisme susceptible de permettre l'évaluation de nos progrès au cours des prochaines années ainsi que l'élaboration de nouvelles priorités. Enfin, le Forum permettra de dresser l'échéancier de la présentation des rapports détaillés de nos ministres au sujet des diverses priorités établies dans le présent document.

Le présent document de travail ainsi que le Forum des Maritimes ne constituent que les premiers jalons de notre évolution. Au cours des prochaines années, les citoyens des Maritimes auront l'occasion de discuter de l'avenir de leur région et de nous faire part de leur opinion et de leurs préoccupations. Nous ne serons en mesure de relever les défis des années 90 que si nous unissons nos efforts.

C'est une époque riche en intérêt que nous vivons actuellement. Et nous vous incitons à jouer un rôle dans la préparation de l'avenir des Maritimes.

Le premier ministre
du Nouveau-Brunswick
Frank McKenna

Le premier ministre
de la Nouvelle-Écosse
Donald Cameron

Le premier ministre
de l'Île-du-Prince-Édouard
Joseph Ghiz

TABLE DES MATIÈRES

Lettre des premiers ministres

L'intégration économique des Maritimes : vue d'ensemble **1**
Vision 2
Objectifs stratégiques 3
Consultation 3
Mise en oeuvre 4

Élimination des obstacles **5**
Mobilité des travailleurs 6
Achats gouvernementaux 9
Mesures incitatives à l'investissement 11
Enregistrement des sociétés 12
Simplification du système de taxation 13
Règlements sur le transport 13

Collaboration **15**
Pêches 16
Agriculture 17
Infrastructure 18
Électricité 20
Environnement 20
Institutions financières 21
Développement de l'épargne dans les Maritimes 22
Coopératives et caisses populaires 22
Développement économique local 23
Achats en gros par les gouvernements 24
Tourisme 25
Promotion des échanges commerciaux 25
Technologie 26
Information géographique 27
Boissons alcooliques 28

Programme pour l'avenir **29**
Projets en matière de politiques 29
Le gouvernement fédéral dans la région 31
Ouverture 31
Évaluation des progrès 32

ANNEXES

A - Les Maritimes vues comme une région
B - Renseignements d'appoint
C - Bibliographie

INTÉGRATION ÉCONOMIQUE DES MARITIMES : vue d'ensemble

> ***...sans un changement radical des attitudes en faveur de la collaboration et du goût du risque, sans un effort concerté aux échelons régional et fédéral en matière de politique et de développement économique, la région de l'Atlantique pourrait voir sa qualité de vie péricliter de façon dévastatrice au cours des dix prochaines années.***
>
> ***Conseil économique des provinces de l'Atlantique, octobre 1990.***

Les provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard font partie de l'union économique canadienne. Elles en tirent de nombreux avantages. Toutefois, certains obstacles freinent ou restreignent, d'une province à l'autre, la mobilité des biens et services, des personnes et des capitaux. L'intégration économique des Maritimes harmonisera les éléments clés des trois économies provinciales. Elle permettra de créer une collectivité économique plus vaste qui se distinguera par une meilleure cohésion et une plus grande efficacité.

L'intégration économique des Maritimes harmonisera les éléments clés des trois économies provinciales.

Nos provinces doivent unir leurs efforts pour faire face aux défis qui surgissent aux échelons local, national et international. La mise en commun des ressources gouvernementales et la collaboration des milieux des affaires, des syndicats, des éducateurs et des gouvernements constituent les fondements de l'intégration économique des Maritimes. Et il est ainsi de la nécessité d'ouverture et de dynamisme dans cette région.

Le resserrement de la coopération économique dans les provinces Maritimes créera une société douée d'un meilleur esprit d'initiative, en plus de soutenir l'emploi, la création de la richesse, l'efficacité gouvernementale et la position concurrentielle de nos entreprises. En outre, cette collaboration est susceptible d'entraîner des économies pour les consommateurs et les contribuables.

Cette vision et ces objectifs sont à la base de l'action collective.

L'intégration économique des provinces Maritimes doit se fonder sur une vision et sur des objectifs communs. Cette vision et ces objectifs sont à la base de l'action collective. En adoptant une telle action collective, les Maritimes seront mieux à même d'établir des priorités et de respecter l'itinéraire qu'elles se seront tracé. Les décisions peuvent être prises à la lumière d'objectifs et de principes convenus. Il sera alors plus facile d'évaluer les progrès accomplis.

Vision

Les gouvernements des provinces Maritimes s'engagent à atteindre l'autosuffisance économique et à accroître le bien-être et la prospérité de leur population.

Principes :

Certains principes appuient cette vision de la région. Ils reflètent les intentions des gouvernements concernés et devraient aider à orienter les actions futures.

Souveraineté

- Souveraineté : nous assurerons le maintien des pouvoirs de chaque gouvernement et des assemblées législatives;

Égalité

- Égalité : nous protégerons le droit qu'ont tous les citoyens des trois provinces, quels que soient leur âge, leur langue, leur race et leur sexe, et peu importe qu'ils soient atteints d'un handicap physique ou mental, de participer à part entière au développement de l'économie des Maritimes;

Protection de l'identité culturelle

- Protection de l'identité culturelle : nous protégerons et mettrons en valeur l'identité et les droits culturels et linguistiques de notre population;

Développement durable

- Développement durable : nous satisferons les besoins actuels, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de subvenir à leurs besoins;

Moyens

- Moyens : nous recherchons l'accord de deux gouvernements ou plus avant d'agir par l'entremise d'organismes provinciaux ou régionaux;

- Pouvoirs : nous nous servirons des instruments législatifs ou autres, à l'échelle provinciale ou régionale, afin de mettre en application les décisions collectives.

Pouvoirs

Objectifs stratégiques

Les mesures prises en vue d'intégrer les économies provinciales des Maritimes doivent viser à réaliser les objectifs stratégiques suivants :

Objectifs :

- faire en sorte que les provinces Maritimes soient prospères et jouent pleinement leur rôle dans la vie économique canadienne;

faire en sorte que les provinces Maritimes soient prospères

- limiter la dépendance des particuliers et des entreprises envers les gouvernements;

limiter la dépendance

- éliminer tous les obstacles qui nuisent à la mobilité des biens et des services, des personnes et des capitaux;

éliminer tous les obstacles

- créer un milieu des affaires accordant plus d'importance à la concurrence et à l'esprit d'initiative;

créer un milieu des affaires

- améliorer l'infrastructure relative aux transports, aux communications, à l'énergie et à l'éducation;

améliorer l'infrastructure

- établir ou maintenir des normes élevées en matière de santé au travail, de sécurité et de méthodes de travail;

établir des normes élevées

- protéger et améliorer l'environnement ainsi qu'assurer l'utilisation avisée des ressources naturelles;

protéger et améliorer l'environnement

- prendre d'autres mesures en vue d'accroître le bien-être et la prospérité des habitants de la région.

accroître le bien-être des habitants la région

Consultation

Une vaste consultation aura lieu auprès des ministères, du secteur privé et des groupes de pression, et ce, à

Une vaste consultation aura lieu...

On demande aussi aux dirigeants communautaires de tous les secteurs de faire part de leurs réactions...

plusieurs niveaux. Cette consultation permanente débutera au lendemain du Forum des cabinets des Maritimes.

Le présent document de travail, qui est distribué aux députés des trois assemblées législatives ainsi qu'à la population, ouvre une phase importante de discussions publiques éclairées. Des consultations se dérouleront dans chacune des provinces suivant les modalités établies à l'échelon provincial. On invite les groupes de pression à échanger avec les ministres et les représentants gouvernementaux, comme ils l'ont fait dans le passé. On demande aussi aux dirigeants communautaires de tous les secteurs de faire part de leurs réactions et de proposer ou de soutenir d'autres projets à intégrer au processus de consultation. On envisage d'organiser des séances régionales de consultation.

Mise en oeuvre

Bon nombre de ministres et de représentants provinciaux participeront à la mise en oeuvre de l'intégration économique des provinces Maritimes. Les ministres se penchent déjà sur bon nombre des questions soulevées dans le présent document. Ils continueront à étudier de nouvelles possibilités de collaboration.

L'intégration des économies des Maritimes fera appel à divers moyens. La vision, les principes et les objectifs pourraient être enchâssés dans une loi. En outre, les rencontres des trois cabinets au cours des années qui viennent pourraient servir à évaluer les progrès réalisés et à mettre en oeuvre de nouvelles mesures. L'adoption de mesures législatives communes, la modification de lois et de règlements actuellement en vigueur, la signature d'ententes interprovinciales et les décisions du Conseil des Premiers ministres des Maritimes ne sont que quelques-uns des instruments pouvant servir à l'étude de questions particulières.

Le présent document propose aux intéressés de se pencher sur un certain nombre d'idées. Celles-ci sont regroupées au sein de deux grandes catégories. Les questions relatives à la mobilité des biens et des services, des personnes et des capitaux sont regroupées sous le titre "Élimination des obstacles". Les possibilités de

coopération accrue et d'adoption de mesures conjointes se trouvent sous le titre "Collaboration".

Le rythme de l'intégration sera tributaire des progrès, de l'expérience et des besoins au fur et à mesure de l'évolution de l'intégration économique des Maritimes. Le succès de cette entreprise dépend de la volonté qu'auront les intervenants des secteurs privé et public de soutenir et de mettre en application l'objectif collectif d'autodétermination économique dans la région.

Le succès de cette entreprise dépend de la volonté qu'auront les intervenants des secteurs privé et public de soutenir et de mettre en application l'objectif collectif...

ÉLIMINATION DES OBSTACLES

> ***...dans les Maritimes, nous voulons établir un milieu plus efficace en matière de création de la richesse, éliminer les obstacles et aider les entreprises à devenir plus concurrentielles sur les marches internationaux.***
>
> ***Conseil des premiers ministres des Maritimes, le 25 mars 1991.***

Jusqu'à l'époque de la Confédération, l'économie des Maritimes était axée sur les exportations, et ses principaux marchés se trouvaient en Nouvelle-Angleterre, en Europe et dans les Antilles. Après la Confédération, le Canada s'est tourné vers lui-même et a fondé ses espoirs économiques et politiques sur le raffermissement des liens est-ouest. Les provinces Maritimes ont alors exporté des travailleurs, des matières premières et des capitaux vers le centre du pays. En retour, les citoyens des Maritimes achetaient des biens produits dans les usines ontariennes et québécoises.

L'économie des Maritimes est toujours fondée sur les exportations... de biens souvent non transformés et de faible valeur ajoutée. Ce faisant, les provinces Maritimes exportent des emplois. Leur secteur de la transformation doit s'élargir et se diversifier. Elles doivent ajouter davantage de valeur à leurs produits. Les exportations des mes doivent créer plus d'emplois pour nos concitoyens.

Les pays du monde entier procèdent à l'élimination des barrières commerciales. Les barrières interprovinciales doivent également tomber dans tout le pays. Nous ne pouvons nous soustraire à cette réalité.

Les provinces Maritimes sont désavantagées par les obstacles qui empêchent la libre circulation des biens et des services, des personnes et des capitaux.

Les provinces Maritimes sont désavantagées par les obstacles qui empêchent la libre circulation des biens et des services, des personnes et des capitaux. Ces obstacles ralentissent la croissance des entreprises. Elles sont sources de paperasserie administrative qui coûte cher aux entreprises et aux contribuables. Au mépris des garanties prévues par la Charte des droits et libertés, elles nuisent aux travailleurs qui veulent postuler un emploi.

Dans son rapport au Conseil, M. Charles McMillan recommandait que des mesures soient prises dans l'immédiat afin d'éliminer les barrières entre les provinces Maritimes. À la lumière de ses recommandations et d'autres études réalisées dans la région et dans l'ensemble du pays, les priorités décrites ci-dessous doivent être adoptées en premier lieu. Il est bon de noter qu'elles ne constituent que les premières d'un grand nombre d'étapes nécessaires pour en arriver à abolir ces barrières. Les gouvernements continueront également de repérer et d'éliminer d'autres barrières.

Mobilité des travailleurs

Les obstacles à la mobilité des personnes font du tort à la population et à l'économie.

Les obstacles à la mobilité des personnes font du tort à la population et à l'économie. Elles empêchent les travailleurs de se trouver des emplois. Elles nuisent en même temps aux entreprises dans leur recherche de main-d'oeuvre qualifiée. À proximité des frontières provinciales, le simple fait pour un particulier de franchir un pont ou d'emprunter un traversier est susceptible de limiter ses choix économiques.

Peu importe l'endroit où ils vivent au pays, les Canadiens devraient être en mesure de travailler dans la province de leur choix. C'est le point de départ d'un marché du travail efficace.

Toutefois, les gouvernements, les corps de métiers et les associations professionnelles ont adopté des normes qui, bien souvent, restreignent la mobilité. Celles-ci ont trait

à la façon dont les gouvernements définissent la résidence. Elles peuvent faire partie des appels d'offres gouvernementaux ou des règles sur l'octroi de permis aux gens de métiers. En outre, les organismes autonomes établissent souvent des règles qui ont pour effet de restreindre la mobilité.

Il est proposé que soient abolies les barrières à la mobilité des personnes dans notre région. Les objectifs précis visant à atteindre ce but font l'objet d'une étude en trois volets. Le premier volet touche les barrières auxquelles sont soumis tous les résidents. Le second porte sur les métiers, et le troisième a trait aux organismes autonomes. Le succès de notre entreprise exige l'entière participation des syndicats et des organismes autonomes.

En vue d'éliminer les barrières à la mobilité de tous les citoyens, les assemblées législatives pourraient adopter les mesures suivantes :

- s'assurer que les résidents de chacune des provinces Maritimes aient le droit de travailler dans toutes les provinces Maritimes;
- abolir les lois et les règlements qui font obstacle à la mobilité;
- éliminer les clauses restrictives touchant l'embauche de main-d'oeuvre d'autres provinces Maritimes dans les appels d'offres gouvernementaux de tous genres;
- maintenir et, au besoin, renforcer les normes de protection de la santé et de la sécurité ainsi que les règles visant à protéger la population contre les travailleurs non qualifiés.

Dans le domaine des métiers, les règles provinciales sur l'octroi de permis, l'apprentissage et les normes peuvent nuire à la mobilité. Un programme national actuellement en vigueur permet aux travailleurs de certains métiers précis de bénéficier d'une mobilité entre les provinces. Ce programme devrait être enrichi et appliqué dans notre région.

...les assemblées législatives pourraient assurer que les résidents de chacune des provinces Maritimes aient le droit de travailler dans toutes les provinces Maritimes...

Les corps de métiers et les gouvernements des Maritimes pourraient favoriser la mobilité des travailleurs dans la région.

Les corps de métiers et les gouvernements des Maritimes pourraient favoriser la mobilité des travailleurs dans la région. Mais il faut pouvoir compter pleinement sur tous les intéressés. La consultation est essentielle. Les assemblées législatives et les corps de métiers pourraient s'entendre pour que les Maritimes :

- adoptent des mesures législatives uniformes qui permettraient à un travailleur détenant un permis dans une province d'obtenir automatiquement un permis pour pratiquer le même métier dans les autres provinces Maritimes;

- demandent aux organismes responsables de l'établissement des normes de compétence technique dans les trois provinces d'adopter des normes communes.

Au fil des ans, les organismes autonomes et les gouvernements ont adopté des règles visant à protéger les intérêts du public. Ces règles ont pour but d'assurer que les professionnels possèdent la formation et la compétence voulues. Elles prévoient souvent des mesures disciplinaires. Il faut conserver des règles pour protéger les intérêts du public.

Cependant, les exigences d'admission, les normes relatives aux examens, les périodes d'attente et les droits et formules d'inscription gérés par les organismes autonomes varient beaucoup d'une province à l'autre. Ces différences peuvent être coûteuses ou nuirent aux professionnels qui sont inscrits dans une province et qui souhaitent travailler ailleurs dans les Maritimes.

Bien des organismes autonomes imposent peu de barrières; d'autres s'apprêtent à les éliminer. Les gouvernements des Maritimes devraient se joindre à ce mouvement en modifiant leurs méthodes d'accréditation, d'embauche et d'octroi des contrats de sorte à ce que les professionnels qui résident dans les provinces Maritimes bénéficient d'un accès égal aux possibilités d'emploi ou d'obtention d'un contrat gouvernemental dans toute la région.

Les organismes autonomes, de concert avec les gouvernements des Maritimes, pourraient adopter les mesures suivantes :

- faire en sorte que les détenteurs d'un permis qui peuvent exercer une profession autonome dans une province Maritime aient le droit de s'inscrire et de pratiquer dans les autres provinces Maritimes, sans frais supplémentaire ni restriction;

- éliminer les limites à l'entière mobilité des professionnels des provinces Maritimes.

Les organismes autonomes, de concert avec les gouvernements des Maritimes pourraient...éliminer les limites à l'entière mobilité des professionnels des provinces Maritimes.

Achats gouvernementaux

Les gouvernements sont de gros consommateurs. Auparavant, les gouvernements des Maritimes, comme ceux des autres régions, ont parfois favorisé les entreprises établies sur leur territoire. Ces politiques de préférence locale ont mis bien des entreprises à l'abri de la concurrence. Les gouvernements paient souvent plus cher les biens et services qu'ils se procurent lorsqu'ils adoptent des politiques de préférence locale.

En 1989, les premiers ministres des Maritimes ont entrepris de rendre accessible aux entreprises établies dans les trois provinces l'octroi des contrats d'achats gouvernementaux. Ils ont convenu d'ouvrir les appels d'offres relatifs à l'achat par les gouvernements de biens et de services et à l'octroi de contrats de construction.

En 1989, les premiers ministres des Maritimes ont entrepris...d'ouvrir le processus d'octroi de contrats.

En ouvrant les appels d'offres, les entreprises les plus concurrentielles des Maritimes pourront se voir octroyer des contrats gouvernementaux, peu importe l'endroit où elles sont établies. L'argent des contribuables sera investi à meilleur escient. Les appels d'offres ouverts favorisent l'efficacité et les économies d'échelle dans le secteur privé. Ils récompensent l'excellence. L'accord conclu en 1989 a permis d'engager le mécanisme d'ouverture des appels d'offres dans les Maritimes.

Le processus d'octroi de contrats permettra aux contribuables d'en avoir plus pour leur argent.

Cependant, nous pouvons faire plus. Nous pouvons augmenter le nombre des services couverts par cette entente. Celle-ci pourrait être élargie de sorte à toucher tous les organismes gouvernementaux, y compris les sociétés de la Couronne. Plus tard, d'autres corps publics, comme les municipalités, les universités, les conseils scolaires et les hôpitaux, pourraient aussi être visés par cette mesure.

Dans la négociation d'achats importants, les gouvernements négocient souvent des dispositions "compensatoires". D'après celles-ci, l'entreprise consent à acheter des biens et des services ou à faire de nouveaux investissements dans la province, en retour du contrat qu'elle a obtenu. Ces dispositions favorisent indûment une province au détriment des deux autres. Les provinces Maritimes devraient convenir de remplacer les mesures compensatoires provinciales par des dispositions de compensation à l'échelle des provinces Maritimes.

Les Maritimes pourraient adopter un ensemble commun de règles et de formules en matière d'appels d'offres.

Les règles sur les appels d'offres varient d'une province à l'autre. Par conséquent, les entreprises qui veulent présenter des offres relativement à des contrats gouvernementaux doivent se familiariser avec au moins trois différentes méthodes de soumission. Ces entreprises perdent ainsi du temps et de l'argent. Les Maritimes pourraient adopter un ensemble commun de règles et de formules en matière d'appels d'offres.

Les premiers ministres se penchent sur les possibilités suivantes :

- concrétiser l'entente interprovinciale actuelle sur les achats gouvernementaux par voie de mesure législative;
- passer en revue les biens qui sont exonérés en vertu de cette entente;
- accroître la liste des services qui relèvent de cette entente;
- remplacer les clauses des appels d'offres qui favorisent une province par une disposition de préférence à l'échelle des Maritimes;
- étendre l'application de la mesure législative proposée à tous les ministères, organismes, sociétés de la Couronne et commissions;
- assurer la qualité environnementale des produits et services achetés;
- chercher à adopter des règles provinciales harmonisées sur les appels d'offres.

Mesures incitatives à l'investissement

Les gouvernements incitent les entreprises à investir en leur proposant diverses mesures incitatives d'ordre financier et autres, y compris des prêts directs, des garanties d'emprunt, des subventions et des octrois. Les mesures incitatives en matière d'investissement peuvent aussi être une source de concurrence coûteuse entre les trois provinces. Rien n'empêche les gouvernements de se lancer dans la surenchère pour attirer de nouveaux investissements.

Rien n'empêche les gouvernements de se lancer dans la surenchère pour attirer de nouveaux investissements.

Dans certains cas, les mesures incitatives à l'investissement coûtent trop cher aux contribuables, du fait de leur incidence négative sur les principes de base d'une saine gestion. Par exemple, il se peut que la province qui offre un incitatif à une entreprise lui demande en retour de ne se procurer des biens qu'auprès de fournisseurs locaux, même si elle pourrait le faire à meilleur marché ailleurs.

Les trois ministres responsables de l'industrie étudient les mesures incitatives provinciales à l'investissement et proposeront des solutions conjointes en vue d'éliminer les obstacles liés aux investissements. À ce chapitre, les deux principaux objectifs sont les suivants :

Les ministres...proposeront des solutions conjointes en vue d'éliminer les obstacles liés aux investissements.

- harmoniser les mesures incitatives à l'investissement dans les provinces Maritimes;
- éliminer les règles relatives aux incitatifs qui exigent des entreprises qu'elles donnent préséance aux biens et services d'une province au détriment de ceux des deux autres.

En harmonisant les politiques et les programmes qui visent à attirer les investissements dans les provinces Maritimes, nous pouvons favoriser une approche plus rentable en matière de développement industriel. En substituant aux clauses préférentielles provinciales des dispositions touchant l'ensemble des Maritimes au chapitre des subventions, des prêts et des octrois, nous réduirons la concurrence coûteuse que se livrent nos gouvernements. Les entreprises n'en seront que plus efficaces, et les contribuables économiseront de l'argent.

...les provinces Maritimes peuvent favoriser l'adoption d'une approche plus rentable en matière de développement industriel.

Le gouvernement fédéral a lui aussi recours aux mesures incitatives en vue de favoriser la croissance économique dans la région. Les principes mis de l'avant en vue d'harmoniser les politiques provinciales devraient aussi s'appliquer aux programmes fédéraux. Les provinces entameront des consultations avec le fédéral à ce sujet.

Enregistrement des sociétés

Les premiers ministres des Maritimes veulent encourager la croissance des entreprises des Maritimes.

Les premiers ministres des Maritimes veulent encourager la croissance des entreprises des Maritimes. En somme, ils souhaitent qu'elles accroissent leurs activités commerciales dans la région et ailleurs. Les règles gouvernementales visent à protéger les consommateurs et les investisseurs. Toutefois, elles peuvent en même temps entraîner de la paperasserie administrative inutile pour les entreprises.

À l'heure actuelle, une société qui est enregistrée dans l'une des provinces et qui souhaite faire affaires dans une autre province Maritime doit y déposer un rapport annuel et s'y inscrire. Les règles, les formules et les droits varient d'une province à l'autre. Ainsi, en même temps qu'ils veulent que les entreprises prennent de l'expansion outre leurs frontières, les gouvernements leur rendent la tâche coûteuse et complexe.

Afin d'alléger la paperasserie...

Afin d'alléger cette paperasserie, il est proposé :

- dans un premier temps, que chaque province modifie sa législation sur l'enregistrement des sociétés de façon à éliminer pour les entreprises enregistrées dans une province la nécessité de s'inscrire dans les deux autres;

- d'adopter des mesures législatives uniformes qui permettent à une société constituée dans une province de tout simplement donner avis du fait qu'elle fait affaires dans une autre province et qu'elle y nomme un agent accrédité.

Les gouvernements reconnaissent que les consommateurs et les investisseurs doivent être protégés sous le nouveau système. Les bureaux d'enregistrement provinciaux devront initialement s'assurer que des exigences communes sont appliquées.

Simplification du système de taxation

Les lois et règles varient dans les diverses provinces Maritimes. Nos entreprises qui souhaitent faire des affaires dans plus d'une province sont confrontés à la difficulté de se familiariser avec plus d'un système de taxation. Par conséquent, les règles gouvernementales rendent difficile et dispendieux de faire des affaires dans plus d'une province. Les barrières créées par les lois et les règles en matière de taxes de vente pourraient être réduites.

Les lois et règles varient...les barrières créées pourraient être réduites.

Les commissaires aux taxes provinciales des Maritimes étudient actuellement la réglementation et les procédures administratives ayant trait aux taxes de ventes existantes. Cette étude entraînera un rapport sur certaines mesures permettant de simplifier les règles sur les taxes de ventes dans l'ensemble des provinces Maritimes.

Règlements sur le transport

Le transport constitue l'un des éléments essentiels de la vie économique de notre région. Les provinces Maritimes doivent disposer de transports modernes et économiques de sorte à réaliser leur plein potentiel.

Les provinces Maritimes doivent disposer de transports modernes et économiques...

De tout temps, les gouvernements de la région et d'ailleurs ont adopté des règlements sur les personnes ou entreprises qui peuvent offrir des services publics de transport, sur les services qu'ils peuvent fournir et sur les tarifs qu'ils imposent. Les provinces Maritimes ont déjà commencé à amenuiser ce fardeau réglementaire. Par conséquent, les entreprises de transport de la région sont plus concurrentielles. Toutefois, il ne faut pas s'arrêter là.

Les mesures législatives fédérales en vigueur devraient totalement éliminer la réglementation économique sur le camionnage interprovincial à compter du 1er janvier 1993. Les règlements économiques provinciaux sur le transport par autocar et sur le camionnage intraprovincial varient d'une province à l'autre et sont généralement plus restrictifs. Ces règles doivent être modifiées de sorte que les propriétaires de parcs de camions et d'autocars puissent exploiter leur entreprise dans tous les coins des

provinces Maritimes, sans être assujettis à des règlements provinciaux superflus.

L'un des principaux objectifs des gouvernements des Maritimes est d'abolir tous les règlements portant sur le transport par camion et par autocar, exception faite de ceux qui sont nécessaires...

L'un des principaux objectifs des gouvernements des Maritimes est d'abolir tous les règlements portant sur le transport par camion et par autocar, exception faite de ceux qui sont nécessaires pour assurer la sécurité du public et la protection du réseau routier et de l'environnement. Les dernières étapes de la déréglementation du camionnage peuvent être mises en oeuvre rapidement.

Les provinces Maritimes conserveront les arrangements administratifs actuels avec des recettes au prorata provenant des taxes sur le carburant, des taxes de ventes et des frais d'immatriculation, proportionnellement au kilométrage effectué dans chaque province. Elles comptent également sur un système permettant un "arrêt unique" pour l'immatriculation des camions et des autocars exploités dans plus d'une province.

Les gouvernements des Maritimes ont déjà mis en oeuvre des règlements communs sur la taille et le poids des camions. Ces mesures ont permis aux entreprises de camionnage de réaliser des économies importantes et aux expéditeurs de la région de bénéficier de tarifs réduits sur le fret.

Par conséquent, il est proposé que :

- les provinces Maritimes modifient leurs lois de sorte à déréglementer le camionnage intraprovincial au moment où entrera en vigueur la déréglementation fédérale du camionnage interprovincial, le 1er janvier 1993;

- si le gouvernement fédéral ne procède pas à la déréglementation du camionnage interprovincial d'ici 1993, que les provinces Maritimes établissent une commission sur le transport routier afin de réglementer le camionnage à l'intérieur et à l'extérieur de chacune des provinces. Cette commission à l'échelle des Maritimes pourrait être constituée de représentants des trois commissions provinciales des entreprises de services publics mandatées en vertu d'une seule mesure législative;

- les provinces Maritimes adoptent des mesures législatives uniformisées afin de réglementer les services réguliers et nolisés de transport par autocar par l'entremise d'une commission des transports routiers;

- les ministres des Transports des Maritimes mettent en oeuvre des règlements communs régissant :

  a) les restrictions saisonnières sur le poids des véhicules;
  b) les normes portant sur les inspections périodiques de sécurité;
  c) l'administration uniforme du code national de sécurité.

COLLABORATION

...Grâce à leur collaboration, les gouvernements des Maritimes seront en mesure de fournir à la population des services de meilleure qualité de façon plus économique.

Le Conseil des premiers ministres des Maritimes, le 25 mars 1991.

Lorsqu'elles collaborent, les provinces Maritimes font du bon travail, que ce soit par l'entremise du Conseil des premiers ministres des Maritimes, dans le secteur de la santé, dans celui de l'éducation public, dans les programmes universitaires conjoints, dans l'exploitation de loterie régionales, ou autres. Les premiers ministres présentent cette proposition dans le but d'intensifier considérablement cette collaboration entre les provinces, en particulier dans le domaine économique.

Les premiers ministres présentent cette proposition dans le but d'intensifier considérablement cette collaboration entre les provinces, en particulier dans le domaine économique.

Au cours des prochaines années, les gouvernements identifieront de nombreuses possibilités de coopération. On trouvera ci-dessous une liste de 15 priorités initiales à l'aube de cette nouvelle ère de collaboration.

Pêches

Les premiers ministres des Maritimes et leur ministre des Pêches devraient s'efforcer d'appliquer de façon cohérente la politique de Pêches et Océans Canada, tout en respectant le processus de consultation actuel en matière de gestion, et en tenant compte du fait que le Québec et Terre-Neuve sont aussi parties prenantes dans les pêcheries de l'Atlantique.

Les trois provinces peuvent bénéficier des possibilités de coopération...

Les trois provinces peuvent bénéficier de possibilités de coopération en matière de développement des marchés; à ce titre, il suffit de citer le Programme spécial de promotion du homard. Le développement d'une commercialisation coopérative devrait se poursuivre et devrait même être accru. Les trois provinces devraient étudier les possibilités de collaborer au développement de l'industrie de l'aquaculture.

Il existe des divergences en ce qui concerne les politiques d'octroi des permis dans chacune des provinces. Par conséquent, les usines de transformation et les acheteurs de poisson de certaines régions bénéficient d'avantages artificiels, au détriment des autres membres de l'industrie qui exploitent des entreprises ailleurs dans les Maritimes.

Les ministres responsables des Pêches... de concert avec des représentants de l'industrie...discuteront de domaines pouvant faire l'objet de l'adoption d'une stratégie commune de développement des pêches...

Les ministres responsables des Pêches dans les Maritimes, de concert avec des représentants de l'industrie et des gouvernements de leur province respective, rédigeront un rapport portant sur l'adoption d'une stratégie commune de développement des pêches et l'application de politiques et de règlements communs. Ce rapport pourrait aborder, entre autres, les points suivants :

- politique cohérente de remplacement des navires;
- taille minimale du poisson de fonds pouvant être capturés;
- application dans l'ensemble des provinces de l'Atlantique de normes minimales sur la dimension des mailles des filets afin de permettre au fretin de s'échapper;

- application cohérente et rigoureuse des règlements de gestion de Pêches et Océans Canada;
- harmonisation des politiques et des réglementations provinciales;
- collaboration en matière de promotion et de commercialisation;
- développement de l'aquaculture;
- formation dans le domaine des pêches.

Les ministres des Pêches des Maritimes se rencontreront également dans le but d'harmoniser les règlements sur l'octroi de permis aux usines et aux acheteurs dans les Maritimes; les ministres devront faire rapport de l'évolution de ce dossier au Conseil des premiers ministres des Maritimes.

Les ministres...se rencontreront également dans le but d'harmoniser les règlements sur l'octroi de permis aux usines et aux acheteurs dans les Maritimes...

Agriculture

Dans les provinces Maritimes, l'agriculture fait partie intégrante d'un vaste et dynamique système économique dans lequel les produits alimentaires sont écoulés au-delà des frontières provinciales et nationales. La variation des tendances commerciales, les habitudes de consommation, les préoccupations environnementales et les événements politiques à l'échelle mondiale entraînent des changements importants dans la production, la transformation et la consommation des aliments. Les provinces Maritimes doivent s'adapter à ces changements si elles veulent que leur industrie agro-alimentaire demeure viable et rentable à long terme.

Les entreprises, les agriculteurs et les gouvernements doivent se pencher sur la position concurrentielle de l'agriculture des Maritimes dans les années 90, et ce, dans le contexte de l'intégration économique des Maritimes, de la concurrence à l'échelle nationale et mondiale et de la situation financière des gouvernements fédéral et provinciaux.

Les entreprises, les agriculteurs et les gouvernements doivent se pencher sur la position concurrentielle de l'agriculture des Maritimes dans les années 90...

En consultation avec l'industrie et les organisations d'agriculteurs, les ministres de l'Agriculture rédigeront

En consultation avec l'industrie et les organisations d'agriculteurs, les ministres de l'Agriculture rédigeront un rapport...

un rapport sur la compétitivité de l'agriculture des Maritimes dans les années 90. Ce rapport examinera les points suivants :

- les possibilités d'améliorer la compétitivité de l'agriculture des Maritimes qui peuvent être explorées par les provinces, les producteurs et les entreprises;
- la possibilité de rationaliser le secteur des produits à valeur ajoutée en vue d'accroître les économies d'échelle et d'améliorer le rendement économique;
- les possibilités de rationaliser et d'harmoniser l'intervention des gouvernements dans le domaine de l'agriculture, y compris :
  - la coordination des politiques et des programmes touchant l'agriculture dans les Maritimes;
  - la normalisation des règlements sur le transport, l'environnement, les services d'inspection et les autres facteurs pertinents, afin de favoriser le commerce des produits agricoles à l'intérieur de la région;
  - la coordination des efforts de développement de l'infrastructure dans le secteur privé en vue de mieux satisfaire les besoins de l'industrie;
  - la rationalisation et la coordination des services offerts par les gouvernements en vue d'accroître les économies d'échelle et l'efficacité.

Infrastructure

Si la région met en oeuvre une approche stratégique en matière d'infrastructure, elle bénéficiera d'économies d'échelle, améliorera le secteur des services et aura une plus grande influence...

L'infrastructure est aussi essentielle à une économie concurrentielle que le sont l'esprit d'entreprise, la présence de travailleurs compétents et les capitaux. Si la région met en oeuvre une approche stratégique en matière d'infrastructure, elle bénéficiera d'économies

d'échelle, améliorera le secteur des services et aura une plus grande influence sur le processus décisionnel du gouvernement fédéral.

Pour que l'économie des Maritimes soit compétitive, il faut pouvoir bénéficier d'une infrastructure adéquate en matière de transports. L'amélioration de la route transcanadienne ainsi que d'autres routes importantes faciliterait le mouvement des produits des Maritimes vers les marchés cibles. Il est essentiel de pouvoir compter sur un service ferroviaire efficace et économique pour que les ports des Maritimes puissent faire concurrences aux autres ports du Canada et des États-Unis. L'amélioration des réseaux de transport aérien intérieur, transfontalier et international ouvrira de nouveaux marchés pour le tourisme et la tenue de congrès ainsi que pour le fret aérien à coût élevé et à délai de livraison critique.

Pour que l'économie des Maritimes soit compétitive, il faut pouvoir bénéficier d'une infrastructure adéquate en matière de transports.

Les Maritimes doivent pouvoir compter sur des sources sûres d'approvisionnement en énergie à des prix raisonnables. Elles pourraient adopter une stratégie globale dans le domaine énergétique, laquelle serait axée sur un usage pondéré des ressources locales. Celle-ci devrait témoigner de la volonté des gouvernements de privilégier la conservation de l'énergie. Une position commune sur l'exploitation d'un marché de gaz naturel dans la région serait susceptible de faire économiser beaucoup d'argent aux consommateurs des Maritimes. La création d'une infrastructure pour l'aménagement d'un pipeline visant à encourager l'exploitation des réserves de la côte Est résulte d'un effort qui devrait se poursuivre.

Les provinces Maritimes doivent pouvoir compter sur des sources sûres d'approvisionnement en énergie à des prix raisonnables.

L'éducation est la clé d'une économie concurrentielle dans les Maritimes. L'infrastructure en la matière (écoles, collèges communautaires et universités) coûte cher en termes de développement et d'entretien. La coopération dans le domaine des écoles publiques et de l'enseignement postsecondaire permet de réaliser des économies et de mettre de l'avant des projets qui seraient autrement irréalisables. Des progrès importants ont été réalisés, principalement par l'intermédiaire de la Fondation de l'éducation des provinces Maritimes et la Commission de l'enseignement supérieur des Maritimes et il est possible d'accomplir plus encore.

L'éducation est la clé d'une économie concurrentielle dans les Maritimes.

Pour être concurrentielle, l'économie des Maritimes doit aussi disposer d'un réseau de communication moderne et efficace.

Pour être concurrentielle, l'économie des Maritimes doit aussi disposer d'un réseau de communication moderne et efficace. Les compagnies de téléphone des Maritimes utilisent déjà en commun des infrastructures en matière de communication. Les provinces et le secteur privé peuvent aller plus loin dans la mise en place d'une infrastructure de communication régionale efficiente et efficace.

Les ministres responsables de ces quatre domaines clés prépareront des rapports. Ceux-ci identifieront les possibilités de collaboration et les façons d'améliorer la position concurrentielle de l'économie des Maritimes. Ces rapports seront soumis au cours des six prochains mois; ils serviront de base aux consultations et aux mesures ultérieures. Des occasions de coopération pour la mise en place d'autres infrastructures seront précisées dans l'avenir.

Électricité

La mise en oeuvre d'activités conjointes de la part des trois entreprises productrices d'électricité dans les Maritimes remonte aux années 60. Vers la fin des années 70, elles ont envisagé la possibilité d'unir leurs forces afin d'exploiter les grandes installations de production de la région et de commercialiser l'énergie générée. Aujourd'hui, ces entreprises collaborent dans les domaines opérationnels, de même qu'en recherche et planification.

Les entreprises productrices d'électricité étudient une fois de plus la possibilité de resserrer leurs liens. Les raisons qui motivent l'intensification de leur collaboration...ont toujours autant de mérite qu'auparavant.

Les entreprises productrices d'électricité étudient une fois de plus la possibilité de resserrer leurs liens. Les raisons qui motivent l'intensification de leur collaboration, comme les économies d'échelle et les avantages de la mise en commun des ressources, ont toujours autant de mérite qu'auparavant. Les cadres supérieurs des entreprises d'électricité rencontreront très bientôt les premiers ministres des Maritimes.

Environnement

Les ministres de l'Environnement des provinces atlantiques se rencontrent deux fois par année pour faire avancer la mise au point de mesures législatives et de

lignes directrices uniformes en matière d'environnement, et pour administrer un programme d'information coopératif. Ils ont accompli d'importants progrès relativement à chacun de ces objectifs.

Il serait possible de faire plus au moyen d'un accord sur l'environnement. Un tel accord servirait d'outil pour assurer l'efficacité et l'uniformité des processus et des besoins en matière d'environnement dans l'ensemble de la région. L'accord pourrait :

- réaffirmer les principes communs en matière d'évaluation de l'environnement adoptés à la réunion du Conseil des ministres de l'Environnement du Canada, le 6 mai 1991;
- mener à l'adoption de normes et de marches à suivre harmonisées sur l'environnement;
- permettre d'établir une liste de priorités concernant les questions exigeant une attention commune immédiate;
- aider à élaborer des stratégies communes pour la gestion de questions environnementales régionales.

Les ministres chargés de l'environnement verront à l'élaboration, à l'adoption et à la mise en oeuvre d'un accord sur l'environnement.

Les ministres adopteront un accord sur l'environnement.

Institutions financières

Les entreprises des Maritimes doivent avoir accès à des capitaux propres. Le raffermissement du marché local des capitaux leur permettra d'investir davantage dans la région.

Les entreprises des Maritimes doivent avoir accès à des capitaux propres.

L'adoption d'un mécanisme commun de gestion des lois sur les valeurs mobilières dans la région permettrait d'éliminer les obstacles à la croissance et de rendre la région plus attrayante aux investisseurs de l'extérieur.

Il est proposé que les provinces Maritimes adoptent les mesures suivantes :

Il est proposé que les provinces Maritimes...procèdent à la création d'une commission unique sur les valeurs mobilières.

- la mise en vigueur de lois et de règlements uniformes sur les valeurs mobilières;

- la création d'une commission unique sur les valeurs mobilières dotée d'un bureau central où s'effectueraient le travail politique, les enquêtes et les autres analyses; des bureaux régionaux permettraient aux investisseurs et aux entrepreneurs locaux d'avoir accès aux représentants pour déposer des documents, formuler des plaintes, examiner les documents publics et accomplir toutes les autres activités nécessaires.

Développement de l'épargne dans les Maritimes

Une foule de banques, de compagnies de fiducie, de coopératives et d'organismes gouvernementaux de financement offrent des services dans les Maritimes. Néanmoins, les entreprises des Maritimes manquent de capitaux propres.

Les occasions d'investissement dans la région ne se comparent pas souvent à celles qui sont offertes sur les marchés boursiers. Les investisseurs exigent des taux de rendement élevés ou des risques minimes, et préfèrent les occasions qu'offrent les marchés du centre du Canada, des États-Unis ou d'ailleurs.

Les provinces Maritimes devraient exploiter diverses mesures pouvant permettre de raffermir l'investissement et de conserver les ressources financières dans la région.

Les Maritimes devraient exploiter diverses mesures pouvant permettre de raffermir l'investissement et de conserver les ressources financières dans la région.

Les ministres des Finances prépareront un rapport.

Coopératives et caisses populaires

Les coopératives et les caisses populaires peuvent contribuer à faire bon usage de l'argent des citoyens des Maritimes en investissant dans des entreprises locales qui créent des emplois.

Les coopératives et les caisses populaires peuvent contribuer à faire bon usage de l'argent des citoyens des Maritimes en investissant dans des entreprises locales qui créent des emplois. Elles jouent un rôle important dans la collectivité, en particulier dans les régions rurales. Il en va de l'intérêt public de favoriser le développement de ce secteur important.

Les coopératives et les caisses populaires connaissent un grand succès dans les Maritimes. Le modèle coopératif

permet de tirer profit de ces succès. La réalisation de ces profits entraînera la création d'emplois intéressants, renforcera le leadership dans les collectivités et contribuera à accroître le contrôle que nous exerçons sur notre économie.

Plusieurs caractéristiques des coopératives en font des forces positives dans le développement économique communautaire :

- la propriété et le contrôle à l'échelle locale font en sorte que les entreprises restent et que les capitaux bénéficient à la collectivité;
- la propriété collective permet de répartir équitablement les profits des entreprises;
- la croissance personnelle - les membres s'instruisent sur le monde des affaires en participant aux activités de leur coopérative.

Les ministres responsables du développement régional et rural prépareront un rapport sur les coopératives. Celui-ci portera sur des façons de soutenir le développement du sens des affaires au sein des coopératives, d'aider les gens d'affaires du mouvement coopératif et d'accroître dans les régions les possibilités de mettre à profit les méthodes coopératives de développement communautaire.

Développement économique local

Une partie importante de la population des Maritimes habite dans de petites localités. Une bonne intégration économique des Maritimes tiendrait compte du fait que les besoins de ces petites collectivités ne correspondent pas toujours à ceux des communautés plus importantes. Dans les petites localités, par exemple, la base économique est souvent moins diversifiée, les possibilités d'emploi plus limitées et l'économie repose en grande partie sur une seule industrie ou ressource. Bon nombre des initiatives proposées seraient profitables à toutes les localités. Il est évident toutefois que cela ne suffirait pas à répondre aux besoins des petites localités.

Une partie importante de la population des Maritimes habite dans de petites localités. Une bonne intégration économique des Maritimes réussie tiendrait compte du fait que les besoins de ces petites collectivités ne correspondent pas toujours à ceux des communautés plus importantes.

Le processus de développement économique local offre des solutions concrètes aux petites localités. Il met l'accent sur le dynamisme et les ressources de la collectivité pour atteindre les objectifs locaux, particulièrement en matière de stratégie économique. Il complète les principaux programmes et politiques du gouvernement. La population des Maritimes a une bonne expérience du développement économique local, qui remonte aux années 60. Les provinces auraient avantage à miser sur cette expérience.

Souvent, les intérêts économiques d'une localité dépendent davantage de sa situation géographique que de la proximité d'une frontière provinciale.

Le comté de Westmorland au Nouveau-Brunswick et le comté de Cumberland en Nouvelle-Écosse ont une frontière commune. Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse partagent l'embouchure de la baie de Fundy. Dans les trois provinces Maritimes, des communautés vivent en bordure du détroit de Northumberland. Souvent, les intérêts économiques d'une localité dépendent davantage de sa situation géographique que de la proximité d'une frontière provinciale.

Les premiers ministres des Maritimes ont chargé leurs fonctionnaires de mettre en oeuvre tous les moyens permettant au gouvernement d'appuyer, de stimuler et d'encourager le développement économique local.

En outre, ils encourageront les communautés qui partagent une frontière ou un cours d'eau avec des communautés d'autres provinces à collaborer pour réaliser des projets de développement économique local.

Achats en gros par les gouvernements

En mettant en common les besoins d'achats des Maritimes, les trois gouvernements peuvent négocier de meilleurs prix auprès des fournisseurs.

Les gouvernements sont d'importants consommateurs. Ils doivent chercher à obtenir le meilleur rapport qualité-prix lorsqu'ils dépensent l'argent des contribuables. En mettant en commun les besoins d'achats des Maritimes, les trois gouvernements peuvent négocier de meilleurs prix auprès des fournisseurs. Les achats en gros par les gouvernements, en particulier en ce qui concerne les biens qu'ils se procurent actuellement à l'extérieur des Maritimes, peuvent aussi ouvrir des créneaux aux entreprises de la région. Si les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les entreprises de service public entrent dans la danse, ces

nouvelles occasions d'affaires sont susceptibles de s'accroître.

Dans un premier temps, les gouvernements identifieront les biens et services qu'ils peuvent se procurer conjointement. Un rapport du comité chargé de la mise en oeuvre de l'entente sur les achats gouvernementaux dans les Maritimes comprendra une plan d'application qui visera la mise en commun, du moins à titre de projet-pilote, des besoins qu'ont les trois gouvernements à l'égard de trois à cinq denrées.

...les gouvernements identifieront les biens et services qu'ils peuvent se procurer conjointement.

Tourisme

L'industrie touristique du Canada atlantique a connu de nombreux succès dans la mise en oeuvre d'activités coopératives à l'échelle régionale. La coopération est devenue en fait le mot clé de toute une gamme de projets innovateurs de coopération des Maritimes qui ont été couronnés de succès avec la pleine participation de Terre-Neuve. Les projets déjà en place comprennent : des campagnes communes de publicité; le projets "Sea Sell" aux États-Unis; et les missions commerciales pour l'exportation vers le Royaume-Uni et l'Europe.

L'industrie touristique du Canada atlantique a connu de nombreux succès dans la mise en oeuvre d'activités coopératives à l'échelle régionale.

Cette approche coopérative est clairement un moyen efficace de maintenir la croissance du secteur touristique en tant que sectcur économique important dans la région. Les ministres chargés du tourisme collaboreront encore plus étroitement dans l'avenir en coordonnant les ressources financières et humaines dans des domaines clés comme le marketing, l'hébergement, les systèmes d'évaluation, la production et la distribution de documentation de nature régionale, la prestation de services d'information ainsi que la recherche.

Les ministres chargés du tourisme collaboreront encore plus étroitement...

Promotion des échanges commerciaux

La plupart des entreprises des Maritimes desservent les marchés locaux. En fait, 80 p. 100 des exportations des Maritimes sont attribuables à 20 p. 100 des entreprises de la région. L'assouplissement des barrières commerciales interprovinciales incitera les entreprises à commercialiser leurs produits à l'extérieur de leur province, dans un marché interne plus grand qui

comptera 1,7 million de consommateurs. La commercialisation de biens et de services dans une province voisine peut servir de tremplin à l'exportation vers l'extérieur de la région.

Les possibilités d'échanges s'inscrivent sur une échelle globale. Les entreprises des Maritimes doivent ajuster leur tir en fonction de cette réalité.

Les possibilités d'échanges s'inscrivent sur une échelle globale. Les entreprises des Maritimes doivent ajuster leur tir en fonction de cette réalité. Dans son rapport au Conseil, M. Charles McMillan recommandait que les Maritimes coopèrent en vue de promouvoir les échanges commerciaux. Il recommandait aussi que les gouvernements et les entreprises s'engagent plus a fond et de façon plus soutenue, contrairement à ce qui s'est passé jusqu'à maintenant. Les gouvernements des Maritimes doivent intensifier leurs efforts en vue d'inciter les entreprises à exporter à l'extérieur de la région.

Les stratégies commerciales conjointes pourraient être axées sur les marchés traditionnels (comme le reste du Canada, les États- Unis, l'Europe de l'Ouest) et les marchés non traditionnels (notamment l'Amérique latine, l'Extrême-Orient et l'Europe de l'Est).

Les ministres responsables de l'Industrie préparent un rapport sur les stratégies commerciales conjointes.

Les ministres responsables de l'industrie préparent un rapport sur les stratégies commerciales conjointes.

Technologie

...les entreprises des Maritimes...doivent innover rapidement sur le plan des idées et de la technologie.

Pour se tailler une place sur le marché mondial, les entreprises des Maritimes doivent surpasser leur concurrents. Elles doivent innover rapidement sur le plan des idées et de la technologie. Les Canadiens doivent consacrer davantage de ressources à la recherche et au développement. A ce chapitre, les Maritimes tirent de l'arrière, même à l'intérieur du Canada.

La région est dotée d'organismes de recherche de haute qualité en médecine et en santé, en ingénierie, en informatique, en océanographie, en foresterie, en géologie, en médecine vétérinaire et en aquaculture, pour n'en nommer que quelques-uns. Chaque province abrite déjà des entreprises de haute technologie qui connaissent du succès. Chacune des provinces dispose d'un organisme consultatif sur la technologie. Toutefois, les citoyens des Maritimes savent qu'il faut faire davantage.

La population des Maritimes doit profiter des capitaux que nous investissons dans la recherche et le développement. Pour être efficace, notre stratégie a besoin de spécialistes et de matériel haut de gamme. Elle exige une coordination entre les organismes de recherche qui oeuvrent dans la région. Une stratégie efficace permettra de créer des partenariats entre les gouvernements, les organismes de recherche et le secteur privé. Les entreprises des Maritimes doivent utiliser la technologie de façon dynamique.

Les entreprises des Maritimes doivent utiliser la technologie de façon dynamique.

Le Conseil consultatif du ministre sur la science et la technologie (Nouveau-Brunswick), le Council of Applied Science and Technology (Nouvelle-Écosse) et le Council on Science and Technology (Île-du-Prince-Édouard) préparent un rapport conjoint sur les façons :

- d'améliorer considérablement l'innovation et la diffusion technologiques dans les Maritimes;
- d'améliorer l'attitude générale à l'égard des sciences, de l'ingénierie et de la technologie de la part des entreprises, des gouvernements et des établissements d'enseignement dans les Maritimes;
- d'accroître le nombre d'étudiants qui veulent faire carrière dans les domaines des sciences et de l'ingénierie.

Information géographique

Le développement durable signifie que la société doit être en mesure de combler ses besoins actuels sans compromettre la capacité des générations futures de combler leurs propres besoins. L'utilisation judicieuse de nos ressources naturelles est l'un des pivots de la mise en oeuvre des principes du développement durable.

Le besoin de renseignements au sujet de nos ressources naturelles (terrestres et maritimes) ne cesse de croître. A l'heure actuelle, les trois gouvernements des Maritimes consacrent annuellement environ 50 millions de dollars à l'information géographique.

Le besoin de renseignements au sujet de nos ressources naturelles (terrestres et maritimes) ne cesse de croître.

Les entreprises, les établissements et les organismes fédéraux, régionaux et provinciaux des Maritimes ont su démontrer leurs connaissances et leur leadership en matière d'information géographique. Par contre, il reste aux Maritimes à adopter une stratégie efficace pour ce domaine.

Les premiers ministres ont demandé au nouveau Secrétariat de la géomatique des Maritimes...d'élaborer...un plan stratégique touchant l'industrie de l'information géographique dans les Maritimes.

Les premiers ministres ont demandé au nouveau Secrétariat de la géomatique des Maritimes, qui sera fusionné avec l'Institut Champlain, d'élaborer, en collaboration avec les gouvernements, les enseignants et le secteur privé, un plan stratégique touchant l'industrie de l'information géographique dans les Maritimes. Cette stratégie portera sur des questions comme :

- le raffermissement du secteur privé;
- la création d'un outil de collaboration entre les entreprises, les enseignants et les gouvernements;
- le développement des marchés mondiaux.

Boissons alcooliques

...nos trois sociétés des alcools peuvent économiser de l'argent et contribuer à promouvoir l'industrie locale de la bière et du vin dans les Maritimes.

En mettant leurs ressources en commun, nos trois sociétés des alcools peuvent économiser de l'argent et contribuer à promouvoir l'industrie locale de la bière et du vin dans les Maritimes.

Les sociétés des alcools des provinces préparent un rapport conjoint sur les possibilités d'intensifier leur collaboration.

PROGRAMME POUR L'AVENIR

Une stratégie proactive et vigoureuse de collaboration doit être perçue comme étant un outil essentiel pour les années 90; il faut adopter une vision confiante à l'égard du talent des citoyens des Maritimes, et reconnaître que les forces internationales doivent servir de guides aux projets locaux, et que l'esprit d'entreprise et la technologie sont les nouveaux outils de création de la richesse.

Charles McMillan, décembre 1989.

L'intégration économique des Maritimes prendra plusieurs années. En effet, l'intégration ne peut se faire à coup de phases distinctes. Il faudra procéder par cycles continus d'études, de consultations, de décisions, d'applications et d'évaluations qui toucheront bien des domaines, a commencer par ceux énumérés dans le présent document. Les circonstances dicteront l'échéancier dans chaque cas.

Les citoyens des Maritimes commenceront à percevoir, au cours des 18 prochains mois, les résultats des travaux effectués dans le cadre des priorités énumérées dans le présent document. S'il y a entente, l'adoption de mesures législatives cadres qui engloberont la vision, les principes directeurs ainsi que les objectifs stratégiques, constituera un jalon important.

Les citoyens des Maritimes commenceront à percevoir, au cours des 18 prochains mois, les résultats des travaux effectués dans le cadre des priorités énumérées dans le présent document.

Projets en matière de politiques

On procède actuellement à l'élaboration d'un plan d'ensemble pluriannuel. Les questions seront portées au programme régional selon les besoins, leur pertinence par rapport aux objectifs stratégiques, leur lien avec les autres politiques, selon leur rapport qualité prix et selon la volonté politique de prendre des mesures à leur égard.

Bon nombre des mesures proposées dans le présent document ne sont en fait que des étapes préliminaires. Elles englobent des liens plus étroits et permanents entre les gouvernements, lesquels susciteront de nouvelles questions à débattre. En outre, les premiers ministres

...des mesures proposées dans le présent document ne sont en fait que des étapes préliminaires. Elles englobent des liens plus étroits et permanents entre les gouvernements...

s'attendent à ce que la population formule continuellement des suggestions en vue de la réalisation des objectifs stratégiques.

La liste des projets qui peuvent être mis de l'avant dans le cadre de l'intégration économique des Maritimes est fort longue. Beaucoup de politiques provinciales ont des retombées sur le plan économique. Bon nombre d'entre elles interagissent avec d'autres politiques, notamment celles du secteur de la santé ainsi que des secteurs sociaux et culturels. La cohésion des politiques est importante.

On peut citer bien des exemples de projets futurs en matière de politiques:

On peut citer bien des exemples de projets futurs en matière de politiques. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, il existe des possibilités d'élargir l'éducation à distance et l'éducation permanente, d'accroître la spécialisation et la recherche et d'améliorer les normes. Dans le réseau scolaire du primaire au secondaire, on pourrait retenir cinq éléments importants : l'alphabétisation, les attitudes concernant la création de la richesse et l'esprit d'entreprise, les résultats en sciences et en mathématiques, les taux de persévérance scolaire ainsi que le partenariat entre le monde des affaires et l'éducation.

...dans le domaine de l'enseignement

...dans le milieu des affaires

Dans le milieu des affaires, les questions de la concurrence, de la commercialisation, de l'esprit d'entreprise, du démarrage et de la croissance des entreprises, de l'utilisation de la technologie, de la productivité et de la disponibilité de capitaux sont toutes cruciales en ce qui concerne la croissance économique des Maritimes.

...dans le secteur des ressources

L'industrie forestière emploie plus de gens que toute autre industrie ou secteur dans la région, et la survie de bien des localités dépend du maintien de sa santé et de sa viabilité. Il est évident que les attitudes du public face à l'industrie forestière sont en train de changer : les objectifs sont remis en question, et les besoins et les attentes de la population des Maritimes sont en pleine évolution. La foresterie est un domaine qui englobe de nombreuses disciplines sociales et scientifiques et est reliée à bien des paramètres en matière de politiques. Pour relever les défis de l'avenir que présentent, entre autres, l'approvisionnement, les utilisations de rechange, le développement durable et la concurrence sur les

marchés, il faut faire appel à une approche commune mieux coordonnée.

La rationalisation des programmes publics ne cesse de préoccuper les provinces. Le projet régional est réaliste et peut ouvrir de nouveaux horizons qui permettront d'améliorer la prestation des programmes et d'en accroître l'efficacité.

...dans la prestation des programmes provinciaux

La région doit disposer d'une plus grande capacité de cueillette et d'analyse de données et de techniques plus perfectionnées d'élaboration de ses politiques et de planification stratégique. On se penchera sur les façons d'atteindre ces objectifs.

...dans la collecte et l'analyse des données, l'élaboration des politiques et la planification stratégique

Le gouvernement fédéral dans la région

Le gouvernement canadien joue le premier rôle par rapport à l'économie de la région. Celle-ci se fait sentir partout : du niveau des paiements de transfert à nos gouvernements et à nos citoyens, aux salaires des employés fédéraux, en passant par les dépenses directes des ministères et des organismes jusqu'aux effets des politiques nationales sur la région.

Les deux paliers de gouvernement doivent continuer à axer leurs efforts sur les défis du développement économique régional. Leur collaboration crée des occasions de renouveler cet engagement.

Les deux paliers de gouvernement doivent continuer à axer leurs efforts sur les défis du développement économique régional.

La région peut tirer profit de politiques nationales et provinciales bien pensées, bien étayées et bien intégrées. Nous demanderons au gouvernement du Canada d'adhérer à la vision et aux objectifs stratégiques de l'intégration économique des Maritimes, et de se servir de ses puissants outils politiques afin de favoriser la réalisation de ces objectifs.

Ouverture

Si le présent document porte d'abord et avant tout sur les trois provinces Maritimes, ce n'est que pour mieux définir les nouvelles relations qu'elles auront entre elles. L'orientation fondamentale de l'intégration économique se distinguera par son ouverture. Les citoyens des

Les citoyens des Maritimes veulent tirer profit des marchés libres. Nous voulons un Canada fort et une économie canadienne forte.

Maritimes veulent tirer profit des marchés libres. Nous voulons un Canada fort et une économie canadienne forte.

Nos voisins, Terre-Neuve et le Labrador, le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Angleterre, revêtent une grande importance à nos yeux. Nos échanges commerciaux, sociaux, politiques et culturels avec ces régions ont toujours été intenses. Il n'y a aucune raison pour que ce soit différent à l'avenir. Les Maritimes s'efforceront de raffermir ces liens.

En parallèle, le reste du monde, qu'il soit industrialisé ou en voie de développement, présente un intérêt stratégique pour la région. Les Maritimes seront à l'affût de possibilités d'échanges mutuellement bénéfiques avec toutes les régions du globe.

Évaluation des progrès

L'économie subit les influences de bien des facteurs, dont certains sont indépendants de la volonté des gouvernements provinciaux. Il sera plus difficile d'évaluer les effets de ce projet sur l'économie que de mesurer les progrès pour ce qui est de l'évolution politique. Toutefois, les deux exercices sont essentiels.

Le maintien de la confiance des entrepreneurs, des investisseurs et des décideurs actuels et futurs exige des gouvernements qu'ils mènent à terme les changements annoncés et qu'ils assurent le soutien et la stabilité du milieu des affaires. L'un des principaux étalons du progrès réalisé sera la réaction des milieux des affaires à mesure que nous nous rapprocherons de l'intégration régionale.

Les travailleurs et tous les citoyens doivent subir l'incidence de l'évolution technologique et économique. Ils sont parties prenantes au succès de ce projet. Ils savent aussi que rien ne sert de jouer à l'autruche. Les gouvernements sont à l'écoute de leurs suggestions et de leurs réactions. Les citoyens des Maritimes devraient remettre leurs gouvernements en question s'ils fléchissent en cours de route ou s'ils se trompent de chemin.

Les citoyens des Maritimes devraient remettre leurs gouvernements en question s'ils fléchissent en cours de route ou s'ils se trompent de chemin.

À l'intérieur de l'appareil gouvernemental, la gestion et la surveillance du projet se fera aux échelons régional et provincial. Le Conseil des premiers ministres des Maritimes recevra des rapports d'étape. Les ministères et les organismes gouvernementaux, qui assumeront le leadership pour la plupart des questions, relèveront directement de leur gouvernement respectif. Il se peut que des comités législatifs soient mis sur pied.

En dernière analyse, on ne pourra évaluer les progrès accomplis qu'à la lumière de l'amélioration de la situation économique et de la qualité de la vie. L'intégration économique des Maritimes jouera un rôle prépondérant dans la réalisation de ces améliorations.

...on ne pourra évaluer les progrès accomplis qu'à la lumière de l'amélioration de la situation économique et de la qualité de vie.

ANNEXE A

LES MARITIMES VUES COMME UNE RÉGION

Des colons européens ont fondé la colonie de la Nouvelle-Écosse au XVII siècle, puis celles du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard au XVIII siècle. Les pionniers avaient généralement des relations amicales avec les autochtones qui vivaient dans la région depuis des centaines d'années.

L'identité des provinces s'est développée et enrichie, au fur et à mesure que chacune d'entre elles a adopté des lois, a créé des institutions et a institué des traditions. Le caractère unique de chacune des trois provinces est devenu l'une des particularités fondamentales des Maritimes.

Cependant, l'établissement et l'évolution des trois colonies s'enchevêtrent. Le terme "Maritimes" remonte à tout le moins aux années 1830. Le sentiment d'une destinée commune date d'au moins aussi longtemps. La fameuse conférence de 1864, qui a eu lieu à Charlottetown et qui a permis la création du Canada, avait été organisée à l'origine en vue de négocier l'union des trois colonies des Maritimes. Depuis ce temps, les intervenants des secteurs privé et public ont accompli de grandes choses à l'échelle régionale. À titre d'exemple, citons la Chambre de commerce des Maritimes, qui s'appelle maintenant la Chambre de commerce de l'Atlantique et qui a été fondée en 1896.

Il existe une identité régionale. Nous partageons un certain nombre de caractéristiques fondamentales, comme nos valeurs et nos croyances, nos cultures, notre géographie, notre histoire, nos traditions, notre économie, notre milieu naturel, nos activités et notre mode de vie.

Nous partageons aussi certains intérêts vitaux : des intérêts politiques, comme l'unité du Canada, et la présence de provinces et d'institutions nationales fortes; des intérêts économiques, comme une plus grande autonome, une meilleure productivité, des emplois plus nombreux et de meilleure qualité et des occasions d'épanouissement; et des intérêts culturels, comme la littérature et les arts qui nous représentent tels que nous sommes à nos yeux et à ceux des autres, la sécurité de la culture des Acadiens, des Micmacs et des traditions des immigrants, du XVIII siècle jusqu'à nos jours.

La région est riche en expériences de collaboration politique. Les premiers ministres de l'Atlantique ont commencé à se rencontrer annuellement en 1956 et ont mis sur pied des entreprises conjointes dans plusieurs domaines. Un certain nombre des organismes actuels ont été fondés à cette époque.

L'Étude sur l'union des Maritimes, rendue publique en 1970, recommandait l'union politique du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard. Cette recommandation a été rejetée, mais on a tout de même assisté à la création du Conseil des premiers ministres des Maritimes.

L'intégration économique des Maritimes se fondera sur notre identité régionale, sans remettre en cause les identités provinciales. Elle s'appuie sur la longue tradition de collaboration entre trois provinces fortes.

ANNEXE B

RENSEIGNEMENTS D'APPOINT

PIB PROVINCIAL PAR ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE(1988)
(% DU TOTAL)*

	N. -B.	N. -É.	Î.-P.-É.
Agriculture, pêches	2,2	3,6	14,7
Foresterie	3,0	0,6	–
Mines	4,5	2,0	0,1
Fabrication	14,2	11,5	6,3
Construction	7,4	9,9	8,9
Services publics	6,9	2,4	1,6
Transports	10,2	7,9	6,2
Commerce de gros, de détail	11,0	13,7	11,3
Finances, assurances et affaires immobilières	12,0	16,3	12,8
Services communautaires, commerciaux et personnels	18,9	18,3	20,0
Administration publique	9,8	13,7	18,2
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux indiqués.

Sources : *Statistique Canada; le Conference Board du Canada*

TRANSFERTS FÉDÉRAUX TOTAUX
COMME % DES RECETTES PROVINCIALES

	N. -B.	N. -É.	Î.-P-É.
1979	37,6	50,2	54,5
1981	34,2	49,6	53,7
1983	45,7	45,0	52,2
1985	42,0	42,8	48,9
1987	41,3	40,3	49,7
1989	39,1	39,8	47,0

Sources : *Comptes publics, Comptes économiques des provinces*

POPULATION ACTIVE, PAR PROFESSIONS (1988) –
PROVINCES MARITIMES
(% DU TOTAL)*

	N.-B.	N. -É.	Î.-P.-É.
Administration et professionnels	23,9	27,0	22,6
Travail de bureau	15,7	15,2	14,5
Ventes	8,8	8,6	6,5
Services	16,0	15,4	16,1
Secteur primaire	6,0	6,9	16,1
Transformation	12,3	11,8	9,7
Construction	8,5	7,1	6,5
Exploitation de matériel de transport	4,4	4,2	.
Manutention	3,8	3,2	.
TOTAL	100,0	100,0	100,0

* Les chiffres ayant été arrondis, leur somme peut ne pas correspondre aux totaux indiqués.

Sources : *Statistique Canada, le Conference Board du Canada*

INDICATEURS ÉCONOMIQUES CLÉS

	N. -B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Main-d'oeuvre (mars 1991)	326 000	421 000	63 000
Emplois (mars 1991)	285 000	373 000	52 000
Taux de chômage (mars 1991)	12,6%	11,4%	17,4%
Taux de participation (mars 1991)	58,5%	61,4%	65,0%
Prestataires de chômage (janvier 1991)	76 110	71 350	19 020
Indice des prix à la consommation (1986=100, février 1991)	123,6	124,5	125,5
Changement dans l'IPC en 1990	6,2%	6,2%	6,2%
Valeur des exportations intérieures (millions de $, janvier à décembre 1990)	3 119	2 207	167,6

Source : *Conseil économique des provinces atlantiques*

COMPARAISON DES REVENUS PAR PROVINCE (1988)

	Revenu personnel par habitant	Revenu familial moyen
Terre-Neuve	11 477	36 076
Île-du-Prince-Édouard	11 930	34 535
Nouvelle-Écosse	12 891	39 671
Nouveau-Brunswick	12 159	37 308
Québec	13 981	41 328
Ontario	16 914	52 764
Manitoba	13 872	43 121
Saskatchewan	12 761	40 357
Alberta	15 858	46 283
Colombie-Britannique	15 172	45 264
Canada	15 158	46 185

Source : *Statistique Canada*

Annexe B (suite)

PRODUCTION ET VALEURS FORESTIÈRES

	N.-B.	N.-É.
Bois coupé (milliers de pieds-planches)	37,2	13,1
Production de bois à pâte ('000 de mètres cubes, janv. 91)	695	417
Stock de bois à pâte	2 791	535
Valeur des envois manufacturés (millions de $, janv. 91)		
Produits de pâtes et papier	140,4	48,9
Produits forestiers	25,7	11,5

LA PÊCHE RÉGIONALE (1990)
VALEURS EN MILLIONS DE $

	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Total	99,5	409,1	66,8
poisson de fond	10,9	166,0	6,5
poisson pélagique	17,7	27,2	4,3
crustacés	70,7	215,2	52,6
homard	38,8	119,7	40,3

Sources : *Conseil économique des provinces atlantiques, ministère des Pêches et Océans*

AGRICULTURE (1990)

Recettes agricoles (millions $)	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.
Total	275,0	315,9	249,0
Toutes les récoltes	118,2	74,0	133,7
Pommes de terre	78,2	-	114,1
Fruits	-	25,3	-
Tout le bétail	150,3	229,0	100,9
Produits laitiers	58,9	87,7	37,8
Volaille	31,7	41,4	-
Porc	16,3	31,0	24,6
Bovins	23,3	31,7	-
Oeufs	15,4	23,2	-

Source : *Conseil économique des provinces atlantiques*

UTILISATION DES TERRES AGRICOLES / POPULATION

Année	N.-B.	N.-É.	Î.-P.-É.	Canada
	hectares / % de population			
1951	1 404 / 29,1	1 285 / 18,0	443 / 47,6	70 437 / 20,8
1961	890 / 10,6	902 / 7,9	389 / 33,2	69 831 / 11,7
1971	542 / 4,3	538 / 3,4	314 / 19,1	68 665 / 6,9
1981	438 / 2,1	466 / 2,1	283 / 9,8	66 889 / 4,3
1986	408 / 1,8	416 / 1,7	272 / 8,2	67 825 / 3,7

Sources : *CEPA, Statistique Canada*

APPROVISIONNEMENT ET SERVICES CANADA
CONTRATS DÉCERNÉS AUX MARITIMES

	Canada	Nouveau-Brunswick		Nouvelle-Écosse		Île-du-Prince Édouard	
	Millions $	Millions $	%	Millions $	%	Millions $	%
1987-88	9 572,1	*2,839,8	29,7	416,6	4,3	14,1	0,1
1986-87	8 113,2	92,0	1,1	370,6	4,5	10,7	0,1
1985-86	5 830,9	90,0	1,5	301,7	5,1	13,4	0,2
1984-85	6 220,8	74,8	1,2	264,5	4,2	8,6	0,1
1983-84	9 604,8	*4,074,4	42,4	332,2	3,4	12,2	0,1

* Contrats accordés pour le programme de frégates canadiennes à la Saint John Shipbuilding pendant ces années.

Source : *Approvisionnement et Services Canada (1989)*

Annexe B (suite)

INDICATEURS DE DISPARITÉ ET DÉPENDANCE, PROVINCES ATLANTIQUES 1971, 1981, 1989

	N. -B.	N. -É.	Î.-P.-É.	Canada
PIB par personne selon le % national				
1971	63,7	67,9	52,3	100,0
1981	63,1	61,3	50,5	100,0
1989	70,8	72,8	58,7	100,0
Transferts personnels totaux par personne selon la moyenne nationale en %				
1971	104,2	102,9	114,6	100,0
1981	116,7	109,8	126,6	100,0
1989	116,3	109,6	122,5	100,0
Paiement de chèques d'assurance-chômage par personne selon la moyenne nationale en %				
1971	134,2	119,5	109,8	100,0
1981	205,0	141,0	216,5	100,0
1989	199,0	145,6	264,8	100,0
Administration publique et défense selon le % du PIB				
1971	15,8	17,8	18,9	7,3
1981	14,5	15,1	20,4	6,8
1989	9,0	10,2	14,4	6,5

Sources : *Statistique Canada, le Conference Board du Canada*

DESTINATION DE L'IMMIGRATION COMMERCIALE EN 1990

	Actifs en milliards de $	Entrepreneurs	Investisseurs	Total des immigrants	
Ouest du Canada	2,72	1 011	669	1 680	45%
Ontario	1,84	593	326	919	25%
Québec	0,82	859	173	1 032	28%
Canada atlantique	0,06	50	10	60	2%
Total	5,44	2 513	1 178	3 691	

SIÈGES SOCIAUX DES 500 PRINCIPALES ENTREPRISES (1989)

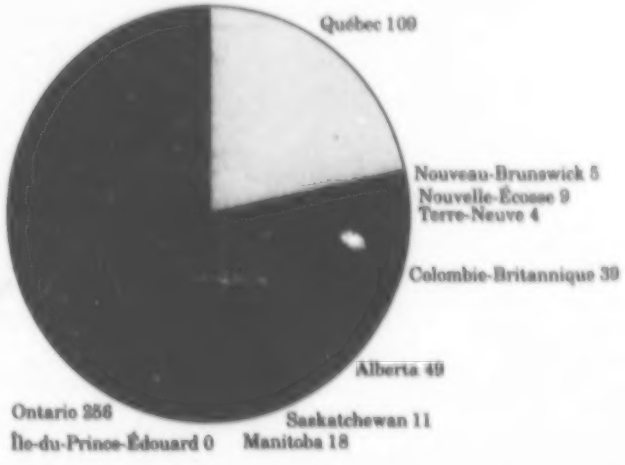

Source : *Financial Post*

ANNEXE C

BIBLIOGRAPHIE

Conseil économique des provinces de l'Atlantique, Atlantic Canada Today, Halifax, 1987.

-----, Atlantic Development Strategies and Prospects for the 1990's, document de travail rédigé en vue de la conférence annuelle du CÉPA, les 29 et 30 octobre 1990.

Institut canadien de recherche sur le développement régional, Bibliographie sur le développement régional, Université de Moncton, 1985.

Conseil des Premiers ministres des Maritimes, Vingt ans de partenariat, rapport annuel 1989-1990.

Conseil économique du Canada, Une décennie de transitions, 27e rapport annuel, 1990.

Evans, Paul H., Report on Atlantic/Maritime Interprovincial Cooperation Between 1950 and 1971, Conseil des Premiers ministres des Maritimes, Halifax, 1985.

-----, Rapport sur la coopération entre les provinces des Maritimes (de l'Atlantique) de 1950 à 1971, Conseil des Premiers ministres des Maritimes, Halifax, 1985.

Hansen, Niles; Higgins, Benjamin; Savoie, Donald, Regional Policy in a Changing World, New York et Londres, Plenum Press, 1990.

Institut de recherche sur la politique, Still Living Together: Recent Trends and Future Directions in Canadian Regional Development, Montréal, 1987.

McMillan, Charles J., Standing Up to the Future: The Maritimes in the 1990's, décembre 1989.

-----, Pour faire face à l'avenir : Les Maritimes dans les années 1990, décembre 1989.

Savoie, Donald Regional Economic Development: Canada's Search for Solutions, University of Toronto Press, 1986.

Winter, J.R. (éd.), The Atlantic Provinces in Canada: Where Do We Go from Here?, délibérations de la conférence, Acadia University, Wolfville, 1980.

The Report on Maritime Union, produit à la demande des gouvernements de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, 17 volumes, 1970.

Commission royale sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada, Rapport et études, Approvisionnement et Services Canada, 1985 et 1986.